

de Laverge
CONSIDÉRATIONS

sur

L'ÉCONOMIE RURALE

DE LA BRETAGNE

(LETTRE A M. DE LAVERGNE)

PAR

M. A. DE LA MORVONNAIS,

Membre de la Société des Agriculteurs de France,
des Economistes, de l'Association Bretonne, des Sociétés d'Agriculture
d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan

PRIX : 2 FRANCS



SE TROUVE A VANNES

Chez M. LAFOLYE, libraire.

—
1874

7.

(0,10)

CONSIDÉRATIONS

SUR

L'ÉCONOMIE RURALE

DE LA BRETAGNE

(LETTRE A M. DE LAVERGNE)

PAR

M. A. DE LA MORVONNAIS,

Membre de la Société des Agriculteurs de France,
des Economistes, de l'Association Bretonne, des Sociétés d'Agriculture
d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

PRIX : 2 FRANCS

SE TROUVE A VANNES

Chez M. LAFOLYE, libraire.

—
1874

A Monsieur LÉONCE de LAVERGNE,

Vice-Président de la Société des Agriculteurs de France.

MONSIEUR ET TRÈS-ÉMINENT CONFRÈRE,

Vos écrits sur l'Économie rurale ont eu, en France, une heureuse influence sur le goût qui s'y est manifesté depuis vingt ans pour l'agriculture.

Vous avez fait voir, dans votre Économie rurale de l'Angleterre, les vues agricoles et économiques qui ont guidé depuis un demi-siècle nos voisins d'Outre-Manche, et les résultats du génie pratique, nécessairement entravé chez nous par les changements et bouleversements si nombreux qui ont suivi la Révolution de 1789.

Votre vivant tableau de l'Économie rurale de la France, ne pouvait s'étendre longuement sur chacune de nos provinces. M'est-il permis,

après vous, Monsieur et éminent Confrère, d'y ajouter quelques considérations spéciales à notre Bretagne? Vous ne lui avez consacré qu'un chapitre, lorsqu'elle mériterait peut-être un travail complet dont le modèle est offert par votre livre de l'Économie rurale de la France. Je prends l'occasion de publier les considérations que j'ai l'honneur de vous soumettre, de la réunion prochaine de l'Association bretonne, dissoute au mois de Mai 1859. Cette association de propriétaires redoublait, dites-vous, l'attachement au sol par l'étude des souvenirs et des monuments. Elle revit aujourd'hui avec le même programme; souhaitons-lui meilleure chance et longue vie.

La région de l'Ouest était, selon vous, la seconde en richesse avant 1789; elle n'occupe aujourd'hui que le troisième rang. Arthur Young en effet, voyageant en 1788 en Bretagne, tout en déplorant le triste état de son agriculture, ne peut s'empêcher de remarquer la prospérité commerciale de Nantes, Lorient, Saint-Malo. Mais on peut affirmer, disiez-vous déjà en 1860, dans votre Économie rurale de

la France, que depuis vingt ans les rôles changent, et que dans peu d'années, cette région aura repris son rang. Vos prévisions se sont confirmées, et se confirment chaque jour. Mais cette fois le pays devra cet avantage à l'agriculture, tandis que le commerce et l'industrie y ont décliné. Vous attribuez, au reste, une part de cet heureux changement aux conditions géologiques et climatériques de la région. J'ai cru, quant à moi, devoir insister sur ce point, en ce qui concerne la Bretagne.

Chargé depuis 1866 de rendre compte dans une Revue à laquelle vous avez prêté votre concours et l'appui de votre haute influence, soit des concours généraux, soit des concours de l'Ouest, j'ai porté à ceux de la Bretagne, un intérêt tout particulier; mais le recueil de ces comptes rendus manquerait aujourd'hui tout au moins d'actualité. Je me borne donc à des considérations particulières à la Bretagne. Puissiez-vous, Monsieur, y trouver quelque intérêt. J'y relate nécessairement parfois vos opinions, celles de MM. de Carné et du Chatellier et quelques passages d'Arthur Young,

auquel il paraît de mode de recourir aujourd'hui, malgré une partialité qui ne se révèle que trop souvent dans ses écrits.

Veillez agréer, Monsieur et très-éminent Confrère, mes respectueuses salutations et l'assurance de mon dévouement.

A. DE LA MORVONNAIS.

De la Société des agriculteurs de France, des Économistes, des Sociétés d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-du-Nord et du Morbihan.



I

L'Association Bretonne. — La Société des Agriculteurs de France, et l'Association Normande favorables à sa reconstitution.

Une Association provinciale comprenant les cinq départements de l'ancienne Bretagne, s'est reformée après une interruption forcée de près de quinze ans. Elle était restée chère à ses membres encore nombreux, et comptait, outre une section d'agriculture, une section d'archéologie qui redoublait l'attachement au sol par l'étude de ses souvenirs et de ses monuments. L'Association Bretonne, due à l'initiative de l'honorable M. Rieffel, (1) et du regretté comte de Sesmaisons, tenait tous les ans, de puis 1845, un Congrès sur un point déterminé de la Bretagne. Elle entend suivre aujourd'hui le même programme, et le roulement de ses concours est fixé par chaque département.

On a pu croire que les concours de l'Association Bretonne feraient double emploi avec les concours, que l'Etat défraye dans la région de l'Ouest, région

(1) *Economie rurale de la France*, par M. de Lavergne (Région de l'Ouest).

formant une circonscription administrative basée plutôt sur des délimitations géographiques, que sur des distinctions de sol, de climat et de débouchés; mais les concours spéciaux de la Bretagne ne tarderont pas à prouver que, malgré les heureuses modifications apportées aux concours de l'Etat, une large marge pour le progrès agricole, restera toujours à une Association libre de propriétaires, comprise elle cinq départements. Une solidarité heureuse subsiste nécessairement entre les habitants de contrées soumises à des conditions obligées de climat, de sol, etc., indépendamment de celles, depuis longtemps acceptées, d'unité administrative et d'égalité d'impôts.

La Société des agriculteurs de France, dont le siège est à Paris, s'est montrée favorable et sympathique à la restauration de l'Association Bretonne. Comme la Société royale d'Angleterre, elle n'a pas entrepris d'absorber les Associations locales, mais elle espère leur servir de lien, en être la fédération.

De son côté, l'Association Normande, malgré la perte du regretté M. de Caumont, continue avec succès la mission qu'elle s'est imposée depuis près de quarante ans. Il est vrai qu'elle n'a pas subi l'éclipse forcée que le gouvernement d'alors imposa à l'Association Bretonne en 1859. Espérons pour elle longue vie cette fois, et qu'en outre, dans son tour de Bretagne, elle laissera sur son chemin le

programme du progrès pratique pour chaque département; car, ce qu'il faut reconnaître d'abord, c'est que l'agriculture, pour être durable, doit être profitable. (1) Les encouragements donnés par l'Etat, en surexcitant des sentiments et des sympathies qui devraient rester étrangers à l'agriculture, ont parfois conduit à des exemples funestes de nature à motiver contre l'agriculture des objections que le commerce et l'industrie justifient bien davantage d'ailleurs.

Rappelons, à propos de l'Association Normande, le concours qu'elle a donné à la résurrection de l'Association Bretonne. Quelques efforts avaient été tentés pour le rétablissement de cette Association; l'honorable M. Rieffel et M. le C^e de Sesmaisons s'y montraient toujours sympathiques, lorsque M. de Caumont, qui faisait partie de la Société des Agriculteurs de France, fut vivement sollicité en présence de M. Drouyn de l'Huys, de venir en Bretagne, à St-Brieuc, tenir le XXXII^e Congrès des Sociétés savantes. Un membre de l'Association Normande était alors à la tête de l'Administration départementale; on y rencontrerait le concours de la Société d'émulation de cette ville, Société qui se maintient depuis quelques années avec succès; y viendraient nécessairement les principales nota-

(1) M. le comte de Bouillé (*Journal d'Agriculture pratique*).

bilités agricoles de la Bretagne, MM. de Kerjégu, de Champagny, de Lorgeril, etc., et on proposerait la reconstitution de l'Association Bretonne.

Malgré la maladie dont fut frappé quelques jours avant, le respecté M. de Caumont, le Congrès eut lieu, et la reconstitution de l'Association Bretonne y fut mise à l'ordre du jour, non pas sans quelques difficultés ; car les ambitions locales se rencontreront toujours en pareilles occasions. Depuis lors, des réunions préparatoires ont eu lieu à Quimper et Rennes. Et, le concours des départements de la province ayant été demandé et obtenu, l'Association Bretonne revit, au grand avantage du progrès agricole, et des études de l'histoire et de l'Archéologie.

Il est toutefois fort à regretter qu'une section des sciences physiques et naturelles n'y ait point été adjointe. Qui oserait dire, par exemple, que l'agriculture n'a rien à voir avec la science, lorsque au contraire elle ne réalisera tous les progrès désirables que quand des connaissances spéciales, auront appris au cultivateur, ce qui manque, ou convient au sol, pour constituer les conditions de fertilité qui donnent l'assurance d'une bonne récolte ? L'économie rurale qui en semble bannie, n'est elle-même que l'étude des faits et de leurs déductions, et les écrits de M. de Lavergne sur l'Angleterre et la France ne sont-ils pas venus contribuer au zèle

qui s'est manifesté en France pour l'agriculture ? Il est donc à craindre que, par cette lacune, l'Association Bretonne se soit privée de lumières qui ne lui auraient pas fait défaut.

II

L'intervention de l'Etat et l'initiative locale. — L'étude du sol et du climat nécessaire en agriculture. — Influence de la constitution géologique sur les essences forestières, sur l'organisation animale. — Application de ces principes en Bretagne. — Influence des conditions géologiques et climatiques sur la population.

Conditions économiques de la Bretagne. — Prospérité de la province au XVIII^e siècle.

On s'est demandé, et on se demande encore, paraît-il, parmi les représentants de la nation si le temps ne serait pas venu de remplacer les encouragements de l'Etat en agriculture, par ceux des Associations départementales ou régionales ; c'est au moins ce qui apparaît en ce qui concerne les fermes-écoles. Dans son livre de l'Economie rurale de la France, M. Léonce de Lavergne émettait déjà en 1860, l'opinion que les concours que défraye l'Etat de donnent pas les mêmes résultats que ceux

qui émanent de l'initiative locale. De son côté, l'honorable M. de Kerdrel, à la réunion préparatoire de l'Association Bretonne à Quimper, émettait à son tour résolument l'opinion que le temps de s'adresser au gouvernement pour les subventions de l'agriculture devait être désormais passé.

Tel n'est pas l'avis de ceux qui ont pu suivre, en nos diverses contrées agricoles, les progrès dus aux primes d'honneur, dont l'obtention est aujourd'hui soumise à des conditions qui satisfont tous les genres de propriétés, la grande, la moyenne et la petite ; de ceux qui ont pu juger par les concours et les visites des fermes, de la diffusion des bons types d'animaux en les comparant à ceux du passé, et surtout de la propagation des bons instruments, ceux notamment destinés à augmenter la couche arable, à y faire pénétrer une plus forte masse d'engrais et, partant, à en accroître la fertilité.

Mais une sphère étendue restera toujours aux sociétés locales, dans l'appropriation des races au sol et à ses ressources ; — dans l'étude du terrain, du climat, des débouchés et des cultures. La France est en effet un abrégé de toutes les cultures et de tous les climats de l'Europe. Au moment donc où vont se rouvrir après une longue interruption forcée, les travaux d'une Association aussi importante que l'Association Bretonne, il eût été à désirer qu'un recueil, ou un compte-rendu analytique,

puisse nous indiquer le point où doivent être repris les travaux agronomiques de cette Assemblée.

Depuis sa dissolution, les études de la géologie et de la chimie agricole ont montré le rôle des éléments minéraux dans la constitution des plantes et leur nécessité dans le sol, pour la formation organique de ces mêmes plantes ; ont appris, qu'un sol pauvre est seulement un sol incomplet, et ce qu'il convient de lui ajouter d'utile sans superflu ; car ce qu'on lui rendrait sous ce rapport, en dehors des conditions nécessaires pour produire une bonne récolte, le serait non-seulement en pure perte, mais encore deviendrait nuisible.

Entrant dans les faits, nous pouvons dire avec toutes les autorités agronomiques, que le fumier de ferme, si parfait qu'il soit, n'est jamais, surtout en Bretagne, un engrais complet. Il y manquera sur un sol granitique ou schisteux, le calcaire sans lequel le trèfle et la luzerne ne pousseront pas, — l'acide phosphorique qu'on s'efforce de lui rendre, dans l'intérieur du pays, sous forme de ces phosphates minéraux qui sont malheureusement l'objet de tant de sophistications. Notre ancien régime agricole était dans certaines contrées un immense gaspillage de phosphate (1). Ce sont les carbonate et phosphate de chaux que contiennent naturelle-

(1) Leconteux. *Agriculture de la Sologne*. Bobière, etc., etc.

ment les engrais de mer qui forment dans le sol du littoral ce qu'on appelle la ceinture dorée de la Bretagne. Là le froment donne 10 et 15 % de plus au poids que dans l'intérieur, si tant est que cette céréale puisse y être avantageusement cultivée, avec les altitudes considérables que présente le centre de la Bretagne. Le seigle même, bien plus rustique que le froment, obtiendra toujours un meilleur rendement avec les engrais phosphatés, ce qu'on ignore ou qu'on néglige trop. D'ailleurs ces engrais complémentaires aident en outre les végétaux à résister aux intempéries et à la sécheresse, en leur faisant conserver plus longtemps leur eau de végétation. Si donc généralement l'azote est trop exporté de nos cultures, les phosphates en Bretagne ont été entraînés, grâce au déboisement, dans les cours d'eau et par suite à la mer. Jusqu'aux XIII^e et XIV^e siècles, en effet, la Bretagne était, paraît-il, couverte de forêts de chênes qui ont disparu par la hache, le feu et la dent des animaux. Sans parler même de la déviation du courant océanique qui a modifié les conditions climatiques de l'Islande, couverte alors de bestiaux ; celles de notre Bretagne ont été nécessairement modifiées par le déboisement et le sol a été de plus en plus privé des éléments nécessaires aux essences forestières, auxquelles l'alternance, tout au moins à de longues périodes il est vrai, est aussi nécessaire qu'aux cé-

réales. A la place de ces forêts de chênes dont parle César lui-même, on ne rencontrait plus au siècle dernier, suivant Arthur Young, que de vastes espaces de landes et de bruyères soumises périodiquement aux barbares méthodes de l'écobuage et de l'étrepage. Notre génération a entrepris de les cultiver, ou de les reboiser en ces essences résineuses qui n'exigent plus les carbonate et phosphate dans le sol, tout en reconstituant ces matières humiques entraînées par les pluies ou anéanties par la culture vampire du cultivateur lui-même. D'ailleurs, en créant des abris contre l'âpreté des vents de la mer qui tordent au loin la cime des arbres, le reboisement offre encore l'avantage de diminuer la quantité de terres cultivables, tout en offrant une rémunération avantageuse aux travaux qu'il nécessite. L'Angleterre est encore venue une fois donner sous ce rapport un excitant à notre production, en utilisant nos pins maritimes et sylvestres, dans les mines qui forment l'Angleterre souterraine.

Une production trop abondante de céréales est trop souvent la ressource des pays pauvres, dépourvus des moyens efficaces, des capitaux et de l'outillage, nécessaires à des espaces étendus. Les pays exportateurs de blé sont généralement des pays peu avancés, tandis que dans d'autres (1) l'im-

(1) Dubost. — Etudes d'économie rurale. — *Revue des deux Mondes*.

portation du blé fait supposer que l'agriculture n'a laissé au commerce le soin de l'en approvisionner que parce qu'elle pouvait se livrer à des cultures plus avantageuses que le blé.

Un point moins bien étudié, c'est le rôle des engrais minéraux sur la constitution et la santé des animaux.

On sait surabondamment toutefois, que les substances minérales entrent dans la constitution de leurs organes, de leurs os, etc., mais aussi qu'elles ne peuvent leur être avantageusement données que si elles font déjà partie constituante des végétaux, qui doivent servir à leur alimentation. Ce n'est pourtant que par les éléments minéraux d'une nourriture abondante que nos voisins d'Outre-Manche sont arrivés à créer la précocité qui fait le propre des races perfectionnées d'Angleterre. On a ainsi obtenu ces races bovine et ovine, chez lesquelles l'ossature devient rapidement ce qu'elle a besoin d'être pour soutenir le corps de l'animal. Elle est dense et solide de bonne heure ; et le sens de la nutrition est alors réservé à former de la chair musculaire, le tissu adipeux et les parties appréciées de la pratique, laquelle ne sait que faire d'un trop fort développement osseux. On conçoit, dès lors, l'importance de l'étude du sol ; car sa constitution minéralogique ou géologique, exerce une influence directe sur le développement des végé-

taux et des animaux. On conçoit ainsi le mérite des cartes agronomiques dont M. de Caumont a pu revendiquer l'idée et la première exécution.

Toutes ces considérations sont applicables à la Bretagne et à son sol ; car il ne paraît pas douteux, par exemple, que certaines races, lorsqu'on les élève ailleurs que sur des terrains calcaires, ne tardent pas à dégénérer.

Mais le climat reste la base de nos opérations agricoles. Arthur Young ne manque jamais de le faire remarquer dans son voyage en France. La force productive du sol ne recevra même son complet développement qu'autant que notre système de culture et le choix de nos produits seront appropriés à ses exigences. La Bretagne jouit au reste, en certaines parties de son littoral du climat qui caractérise le sud de l'Angleterre, climat dû aux dernières influences du Gulf-Stream, cette chaudière équatoriale, qui constitue un véritable système de chauffage de l'Europe occidentale, par circulation d'air chaud et de vapeur d'eau. Les études agronomiques, en Bretagne, doivent donc être accompagnées de celles du sol et du climat.

Si, envisageant le sol, on jette les yeux sur une carte géologique de la Bretagne, on est frappé de son uniformité au point de vue de son origine. (1) Le centre appartient à l'époque de tran-

(1) *Journal de l'Agriculture* 1874, tome II, page 346.

sition, tandis que les versants nord et sud, reviennent à la période granitique ; les alluvions de la Loire et quelques bassins calcaires d'Ille-et-Vilaine font seuls exception. Ces roches, peu variées de composition (granites ou schistes divers), ont donné naissance par leur décomposition à des terrains de même nature, dont la composition ne répond pas aux besoins d'un grand nombre de plantes ; le calcaire et l'acide phosphorique y font défaut, et ce n'est qu'en introduisant ces deux éléments dans le sol qu'on peut le rendre complet et favorable à la culture des légumineuses. Les défrichements des landes ne sont devenus avantageux que par l'emploi raisonné des phosphates et des calcaires.

Un des grands initiateurs de la mise en culture des landes de la Bretagne, a été l'honorable M. Rieffel qui vint après 1830 s'établir à Grand-Jouan, création due à la même pensée d'utilité publique qui anime encore le vénérable directeur d'un établissement auquel on veut justement donner son nom. Dans sa carrière déjà longue, l'honorable M. Rieffel aujourd'hui remplacé à la tête d'une association provinciale dont il fut le promoteur, il y a trente ans, a traité de toutes les questions qui intéressent la Bretagne : défrichements des landes, labours profonds, engrais. Il a réhabilité de plus le métayage, dont M. Arthur Young méconnaissait la valeur, et qui n'en est pas moins un instrument

de progrès dans l'Anjou, la Mayenne et la Bretagne.

Toutefois le sagace voyageur anglais entrevoyait déjà dans nos cultures le défaut d'alternance et de restitution. On sait qu'il parcourait le pays sur une jument anglaise qui bien qu'aveugle n'en faisait pas moins l'admiration des seigneurs bretons, grands chasseurs alors. Traverse-t-il, après avoir quitté son hôte, M. le comte de la Bourdonnais, le pays entre la Roche-Bernard et Nantes, il aperçoit un endroit amélioré. Il s'informe des causes et apprend que cette amélioration a été faite par des Anglais aux dépens d'un gentilhomme qu'ils ont ruiné, en se ruinant à leur tour, et alors il se demande comment ils avaient fait ? Ils avaient, dit-il, coupé et brûlé, semé du blé, puis du seigle et ensuite de l'orge, en un mot, ils avaient ruiné le sol. « Tous jours la même répétition, s'écrie alors Arthur Young, les mêmes folies et les mêmes ignorances ; » et alors tous les fous du pays diront, comme ils le font ordinairement, que les landes ne sont bonnes à rien et l'agriculture un métier ruineux. »

L'étude du sol et des engrais qui lui conviennent appellerait à elle seule la création d'une station agronomique en Bretagne, et l'Association Bretonne s'honorerait en en prenant l'initiative. Cette intéressante création, outre des cartes géologiques, four-

nirait encore des observations météorologiques, indiqueraient les altitudes, etc., etc.

La Bretagne est en effet traversée par les deux chaînes des Montagnes Noires et d'Arrez, dont les versants descendent au Nord et au Sud vers la Manche ou l'Océan. Les bassins de Lorient et d'Hennebont ne sont guère qu'à 5 mètres au-dessus du niveau de la mer, ceux de Gourin et de Glomel à près de 200 mètres. Le nombre des jours de pluie à Belle-île et Auray ne dépasse pas 50 ; ils atteignent 169 à Gourin, 185 à Glomel. (1) On atteint en effet à ces hauteurs, la région médiane et dénudée qui se trouve comprise entre la double chaîne de montagnes qui traversent l'ancienne Armorique de l'Est à l'Ouest, dans un parcours d'environ 50 lieues. Si donc, dit l'honorable M. du Chatelier, ancien secrétaire général de l'Association Bretonne, dans son livre intéressant sur les classes agricoles de la Bretagne, vous avez parcouru le pays en sens opposé, que vous ayez visité ses grèves, ses riches cultures du littoral, que de là vous ayez passé sur la crête de ses montagnes dénudées, en traversant les vallées froides et humides qui se voilent de vapeurs presque toujours constantes, vous aurez tout de suite compris comment il se fait que les versants Nord et Sud de la Bretagne se sont promptement

(1) Ces données sont extraites des intéressants travaux du docteur Fouquet (Président de la Société d'Agriculture, de Vannes).

garnis d'une nombreuse population, tandis que la région centrale restait presque inhabitée. Il n'y a de routes dans ces tristes vallées que depuis peu d'années ; on n'y voit ni Dolmen ni Menhir.

Ce que nous apprenons donc, par l'aspect des lieux et la présence de quelques monuments antérieurs, c'est que les premiers habitants du pays ne s'établirent qu'avec réserve dans l'intérieur de la Bretagne couverte alors de forêts. La région maritime fut la plus anciennement occupée et la plus productive. Le climat s'y prête aux cultures précoces et la vigne est cultivée avec avantage dans la presqu'île de Rhuys, qui doit à sa position avancée entre l'Océan et le golfe du Morbihan de jouir d'une température exceptionnelle. (1) Si donc on veut retrouver désormais ces Bretons dont les mœurs et les coutumes et malheureusement les cultures, n'ont pas changé depuis tant de siècles, ce qui paraissait un miracle à Arthur Young, c'est dans l'intérieur qu'il faut les chercher. Presqu'île confinée à l'extrémité de l'ancien monde, l'Armorique n'a pas servi de passage aux populations, comme la Belgique, la Bavière-Rhénane, les bords du Rhin, dont les populations sont nombreuses, malgré des guerres innombrables, ou peut-être à

(1) Un très-habile agriculteur, M. de Lamarzelle, y a trouvé des avantages incontestables à s'y livrer à la culture de la vigne sur un domaine important, concourant pour la prime d'honneur.

préjugés, et M. de la Chalotais lui-même, qui avait déchaîné cet esprit de parti, ne tarda pas à subir à son tour les imputations les plus calomnieuses. M. le duc d'Aiguillon, en ouvrant ces routes, songeait-il au progrès de l'agriculture ? Il est permis d'en douter ; cependant les écrits même de Voltaire en faisaient de brillants éloges.

S'il nous était donné, à cette heure, de nous placer devant un tableau vivant de notre province, ce tableau donnerait certainement lieu à de sérieux parallèles. La Bretagne est aujourd'hui, malgré son sol de pierre, couverte de routes et traversée de deux chemins de fer qui se reliaient à son extrémité ; tandis qu'il n'y a pas deux cents ans, l'absence à peu près complète de voies autres que celles de la mer, condamnait tout le monde à vivre à peu près de ses produits. L'agriculture restait néanmoins peu honorée, la noblesse n'y sut pas voir alors un moyen d'influence, tandis qu'il en était déjà tout autrement en Angleterre. Seules, au moyen-âge, les maisons religieuses pourvues presque partout de vastes domaines, tournèrent leurs regards vers le parti qu'elles pouvaient tirer de ces terres. La Bretagne cependant profita des faveurs accordées à l'agriculture par Henri IV et son habile ministre.

Une législation qui permettait alors l'exportation des céréales excita à la production ; on défricha terres médiocres et landes. C'est ainsi, dit l'hono-

table M. de Kerjégu, que jusque sur les plateaux des montagnes Noires et d'Arrez, des sillons furent ouverts, et aujourd'hui, à la vue des vestiges d'une culture qui semble avoir été active, le voyageur étonné recherche les causes de son origine et de son abandon. Il est même certain qu'à cette époque, les surfaces cultivées furent alors aussi considérables qu'à présent. Le système prohibitif de Colbert arrêta cet élan, et contribua, avec une culture épuisante à refaire le désert et la bruyère où la culture s'était hardiment avancée. (1) La cagnée fut mise partout dans nos forêts de chênes. Enfin l'esprit centralisateur de Louis XIV attira à Versailles tous ceux qui auraient pu encourager l'agriculture, et créa dans les hautes classes des mœurs anti-agricoles. (2)

Mais s'il convient de jeter un blâme mérité sur la mémoire de Louis XIV et celle de Louis XV, il faut au contraire rendre justice aux quinze dernières années qui ont précédé la Révolution de 1789. La Région de l'Ouest occupait alors le 2^e rang dans la richesse sociale, tandis qu'elle est descendue au troisième. (3) La Bretagne, particulièrement était

(1) Discours au Congrès de Saint-Brieuc. Extrait d'un *Mémoire sur l'Agriculture en Bretagne*.

(2) Kerjégu. *Résumé d'un Mémoire sur l'Agriculture*.

(3) Léonce de Lavergne, *Economie rurale de la France, en Bretagne*.

la province qui payait le moins d'impôts ; mais certaines entraves y arrêtaient l'essor de l'agriculture. L'Administration des Etats, poussée par le duc d'Aiguillon, ouvrait une ère de prospérité pour la voirie. Le commerce maritime et la Compagnie des Indes en particulier, combalaient leurs entrepôts des marchandises des Indes Orientales ou Occidentales. La richesse refluaient vers les campagnes ; une foule de demeures, plus confortables que les manoirs d'autrefois, datent de cette époque. Ce mouvement commercial n'a pas échappé à Arthur Young. « Le commerce, dit-il, s'est doublé en France depuis la paix, tandis que le nôtre n'a pas fait les mêmes progrès. L'agriculture n'a pas suivi le commerce en France lorsqu'au contraire elle a fait de grands progrès en Angleterre, bien qu'elle ne soit pas protégée par notre gouvernement. »

Aujourd'hui la Bretagne participe, autant et plus qu'aucune autre de nos provinces, au mouvement agricole qui sera, pour l'histoire à venir, le fait caractéristique de la dernière moitié de ce siècle, si toutefois l'agriculture est aidée du capital, et des connaissances professionnelles. Nos pères malheureusement, disait encore l'honorable M. de Kerjégu au Congrès des Sociétés savantes, à St-Brieuc, ne semblent point s'être doutés que la science eût rien à voir avec l'agriculture ; ils ne l'envisageaient

guère que comme un métier, mais non comme une profession libérale. Ils ne savaient pas le premier mot de l'économie rurale, se préoccupaient à la vérité d'importer de bonnes semences de lin, de vulgariser la culture de la pomme de terre, du trèfle même. Mais il n'apparaît dans aucun de leurs actes qu'ils comprenaient le rôle du sol et du climat, la nécessité de l'alternance et de la restitution. Or, le sol s'épuise en raison des fruits et des céréales qu'il a portés, outre qu'il est parfois privé des éléments minéraux qui doivent le compléter pour obtenir l'assurance d'une bonne récolte. (1)

III

Publications agricoles et économiques relatives à la Bretagne depuis 1859.

Depuis l'interruption des congrès de l'Association Bretonne où furent traitées de nombreuses questions concernant le domaine agricole, tel qu'il était et tel qu'il est aujourd'hui encore en Bretagne, il a paru sur l'Economie rurale de la France, divers ouvrages d'un grand mérite, mais ne traitant qu'in-

(1) L. de Kerjégu. Discours au Congrès des Sociétés savantes.

cidement des intérêts agricoles et économiques de la Bretagne.

C'est d'abord le livre de l'*Economie rurale de la France*, de M. de Lavèrgne, membre de l'Institut, ouvrage entrepris par cet éminent publiciste sur la demande de l'Académie des sciences morales et politiques, pour faire suite aux *Essais de l'Economie rurale de l'Angleterre* du même auteur. Ce livre est aux mains de tous ceux qu'on désignerait en Angleterre sous le nom de *County gentlemen*. M. de Lavèrgne a consacré un très-intéressant chapitre à la région de l'Ouest, et particulièrement à la Bretagne.

L'honorable M. du Chatelier, (1) correspondant de l'Institut et ancien secrétaire général de l'Association Bretonne, a consacré un volume à l'*Etude des classes agricoles de la Bretagne*. Auteur d'une histoire de cette province, M. du Chatelier, par sa résidence au milieu d'une population restée encore séparée du reste de la France, par l'autonomie de sa langue, qui fut d'un usage général en Bretagne, il y a quelques siècles, a pu se livrer sur le passé, le caractère et les causes qui ont fait de ce petit peuple une nation tout à part, à des recherches du plus grand intérêt. On sait, au reste, que des études de

(1) *Les classes agricoles de la Bretagne*, chez M. Guillaume et Cie, éditeurs.

ce genre ont été entreprises sur le même sujet dans diverses contrées de la France.

M. le C^{te} de Carné, de l'Académie Française, a publié sur les Etats de Bretagne, une histoire qui attend encore son complément de celle du Parlement.

Réunie à la couronne par mariage, et non par conquête, la Bretagne avait gardé jusqu'en 1789 ses Etats particuliers, qui étaient même intervenus au contrat d'union. Au siècle dernier, ces mêmes Etats firent de louables efforts en faveur de l'agriculture, en créant à Rennes la première des Sociétés d'agriculture, qui devança de quelques années celle de Paris, demeurée depuis la véritable Académie de l'agriculture. La production chevaline fut encouragée par eux sur des errements que ne dément pas encore aujourd'hui la pratique bien comprise, en établissant suivant les rapports de M. le V^{te} de Forzanz et de M. Boscher à l'Assemblée nationale, que les animaux sont l'expression des conditions géologiques, climatériques et culturelles dans lesquelles ils naissent et sont élevés.

Ce que nous possédions de plus complet jusqu'en 1789, en fait d'Economie rurale, c'était le voyage d'un sagace observateur anglais qui parcourait la France, à cheval et à petites journées, aux approches même de cette révolution qu'il ne manquait pas de regarder comme inévitable. Le livre

d'Arthur Young qui paraît jouir aujourd'hui d'une faveur rétrospective, n'est certainement pas exempt de partialité pour la Bretagne. Arthur Young semble ne pas avoir compris la valeur d'institutions politiques et de libertés provinciales auquel Turgot lui-même n'entendait pas toucher, et qui ont longtemps survécu dans la libre Angleterre. La liberté civile de la propriété et des personnes étant acquise en 1789, on avait obtenu tout ce qu'on peut désirer. Mais la furie française dépassa encore une fois le but, dit M. de Lavergne, et la France entraînée ne se releva de sa chute qu'après d'horribles convulsions.

Les recommandations puissantes, sans lesquelles on ne voyageait pas alors, mirent Arthur Young en rapport avec l'élite de la population, gentilshommes ou commerçants. On se plaît à retrouver dans ses écrits, la peinture de la Société, qu'avant lui Mme de Sévigné nous avait fait connaître pour un milieu différent. C'est par exemple la petite ville de Lamballe, où plus de cinquante familles nobles passaient l'hiver à la ville et l'été à la campagne, sans songer à s'occuper d'agriculture. Il y a, dit-il, peut-être autant d'inconvénients dans leurs cercles, que dans ceux de Paris. Arthur Young approche-t-il de Nantes, dont il admire le luxe et la prospérité commerciale, il s'étonne de ce que ces richesses n'aient malheureusement en France au-

cune liaison avec la campagne. Elle est déserte, dit-il, et si on y rencontre quelque gentilhomme, on le trouve dans un bourg ou dans un manoir délabré, où il épargne cet argent qu'il prodiguera ensuite dans le luxe de la capitale, ou de la ville voisine. Il est certain, dit M. de Lavergne, qu'à voir aujourd'hui le grand nombre de demeures nobles dans certaines contrées (1), on se doute du peu de confort de la vie qu'on y menait. Le préjugé qui, imposait à une partie de la nation l'obligation de vivre sans rien faire de lucratif, réduisait promptement ceux qui jouissaient de ce triste privilège, à une extrême gêne. Ce n'était point alors pour eux un vain droit que le droit de garenne et de chasse, disait le député breton Kervegan. Le gibier même était devenu rare avant la révolution. C'est au moins ce qu'atteste l'ordonnance du duc de Duras, gouverneur de la Bretagne en 1769. Ce droit de chasse devenu si précaire en certaines contrées, n'en demeura pas moins avec ceux de pigeonnier et de garenne une des causes de l'animosité des populations rurales contre l'ancien ordre des choses. Au résumé, ce qui y manquait, c'était l'égalité civile et la liberté légale. C'est ce qu'Arthur Young ne cesse de représenter dans les entretiens qu'il dit avoir eus avec quelques gentilshommes de marque,

(1) La carte d'Ogée établie sur l'ordre des Etats en donne une idée.

comme M. le C^{te} de Labourdonnais à Auvergne, pour lequel il avait une lettre de recommandation de la duchesse d'Anville. (1) Mais, ajoute-t-il, comme de pareilles objections sont généralement faites à ceux qui ont intérêt à conserver les privilèges, il n'est pas étonnant qu'elles restent sans fruit.

IV

Origine du domaine congéable dont l'usage paraît avoir été général en Bretagne. — Son influence sur l'agriculture.

L'honorable M. du Chatelier fait, avec juste raison, observer dans son livre des *Classes agricoles de la Bretagne*, qu'en réalité on manque de documents pour connaître ce qu'était l'agriculture pendant la domination romaine, bien que cette domination ait duré quatre siècles, et à plus forte raison à l'époque ante-historique qu'on appelle l'époque celtique. Mais lorsqu'après la disparition des légions romaines, les migrations de la Grande-Bretagne vers la petite, vinrent y apporter un contingent d'émigrants qui n'est pas évalué à moins de 400,000,

(1) Arthur Young, tome III.

les besoins de la population firent pratiquer des éclaircies dans les forêts qui couvraient alors le sol, à l'aide de la sape et du feu, inaugurant ainsi un genre de culture qui ne s'est que trop continué depuis. Les mêmes raisons de pourvoir à l'alimentation d'une population subitement accrue, furent sans doute la cause de l'établissement d'un régime tout particulier de tenure, régime inconnu au reste de la France, qu'on appelle *domaine congéable*, et qui fut à une époque reculée d'une application générale en Bretagne. Malesherbes la définissait encore en 1791 le moyen le plus sage et le plus sûr, d'arriver à défricher les terres incultes de cette ancienne province.

Le domaine congéable n'était en réalité qu'un accord entre le propriétaire d'une terre le plus souvent inculte, lequel propriétaire ne se réservait qu'un revenu annuel, invariable et généralement très-peu élevé; — et le travailleur qui se chargeait de sa mise en valeur et devenait à son tour propriétaire de tout ce qu'il créait à la surface, édifices, clôtures, plantations, suivant les divers usages qui y apportèrent des modifications. L'exploitation de la terre a du reste toujours été soumise à des conditions variées. Le domaine congéable n'avait rien en lui-même de féodal, et son caractère synallagmatique fut même reconnu par la Convention. Des domaniers usèrent toute-

fois à cette époque de la faculté de rembourser, faculté qu'on a reconnue depuis n'être pas applicable au domaine congéable, qui eut, au début le mérite, d'attacher d'un seul coup et d'un seul trait, le cultivateur au sol. Ce n'était qu'en remboursant toutes ses *impenses* au domanier, que le propriétaire pouvait rentrer dans la propriété du fonds.

On a cherché vainement à qui reporter l'honneur d'avoir établi le domaine congéable ? On a beaucoup écrit sur cette singulière nature de jouissance du sol ; on a prétendu, notamment, que les émigrants l'avaient importé d'Angleterre où la trace ne s'en retrouve pas sur le sol anglais, mais bien dans le pays de Galles (1). Or, on sait l'origine commune des Gallois et des Bretons de la Cornouaille qui parlent encore à peu près le même langage, et se comprennent aisément (2).

Le domaine congéable a été une des causes de l'invincible attachement du cultivateur Breton à son sol ; mais en même temps, il a nécessairement contribué à son esprit de résistance à toutes les innovations. Ce régime, en effet, par l'abandon du sol au domanier, et la fixation d'une redevance invariable et modique, le plus souvent en nature, a immobilisé les cultures. Aussi, le seul changement

(1) M. Leterrier de Labitot. — Sir Theobald Esq.

(2) Congrès celtique de Saint-Brieuc 1868.

qu'on y remarque pendant une longue période de temps, c'est l'introduction du sarrasin qui vient prendre place, à côté du millet, comme culture invariable, et était basé (1) sur la jachère après laquelle se succédaient le seigle, le froment et l'avoine. On conçoit aisément de quelle nature épuisante doit être un pareil régime ?

Dans le domaine congéable, les constructions appartenant au domanier, le propriétaire dégagé à la vérité du soin des réparations, ne portait aucun intérêt à voir garnir sa terre d'un cheptel important, seule condition de la fertilité du sol. Les propriétaires éclairés de la Mayenne, de l'Anjou et même de l'Ille-et-Vilaine comprennent généralement aujourd'hui de quel intérêt est pour l'élévation même de leurs revenus, un cheptel important et la création de spacieux bâtiments de ferme. Cette circonstance est pour beaucoup dans le progrès qui se manifeste depuis vingt ans dans ces contrées. Les règles de la zootechnie et de l'hygiène des animaux commandent à peu près partout la transformation des bâtiments ruraux. Enfin les arbres de haute tige, revenant en général au propriétaire foncier, le domanier, à son tour, n'avait aucun intérêt à les laisser croître. En ce point donc

(1) Du Chatelier. — *Les classes agricoles de la Bretagne.*

le domaine congéable s'opposait naturellement à la formation d'abris, si nécessaires dans une péninsule finissant dans les flots de l'Océan, et par conséquent tourmentée par les vents de la mer.

Le domaine congéable disparaît chaque jour davantage. Les déchirements de la révolution éloignèrent pendant longues années un certain nombre de propriétaires de domaines congéables, et lorsque, revenus, ils voulurent revendiquer des droits positifs, les congéments motivèrent des résistances et les plus dramatiques émotions. La politique s'en mêla, et en voulut revendiquer pour le colon le même droit de congément que pour le propriétaire foncier. Ce qui reste aujourd'hui de domaines sont en général retranchés dans des impenses, devant le remboursement desquelles le propriétaire du fonds n'a plus intérêt au congément.

Au résumé, le temps en s'écoulant, a fait voir les inconvénients du domaine congéable ; le progrès se fait dans la culture raisonnée ; la charrue en fer a déjà pénétré partout ; l'Association Bretonne a eu même l'utile pensée d'inaugurer ses concours en montrant le mérite des labours profonds et des défoncements. Les terres disponibles et cultivables, si nombreuses au temps d'Arthur Young, s'ouvrent forcément pour mettre le cultivateur à même de payer le loyer de la terre qui s'élève chaque jour davantage, et il accepte aujourd'hui les méthodes nouvelles consacrées par la pratique.

V.

Mise en valeur des terres vaines et vagues. — Le morcellement. — Les tangles. — Le goémon. — Les engrais du littoral.

Quand les idées des économistes ont commencé à pénétrer dans le gouvernement, c'est-à-dire vers 1770, on entreprit de diviser les biens communaux, pour les rendre à la propriété privée. Deux lois de 1792 et 1793 en ordonnèrent à leur tour le partage ; mais les difficultés d'exécution favorisées par les troubles de la période révolutionnaire en vinrent arrêter les effets, surtout en Bretagne et la jouissance en commun, la plus mauvaise de toutes, dit avec juste raison M. de Lavergne, finit par l'emporter, jusqu'au moment où une loi spéciale aux cinq départements bretons, prise sur l'initiative d'un député de la Loire-Inférieure, M. Favreau, ancien avoué et particulièrement expert en ces matières, est venue en 1850 faciliter la procédure pour parvenir au partage des terres vaines et vagues dont la propriété, reconnue par l'article 10 de la loi du 28 août 1792, était restée indivise jusqu'à

ce jour. Les droits des communes purent être cautionnés, ceux des particuliers attribués.

Les effets de cette loi ont été des plus favorables à l'agriculture en Bretagne. Elle ne devait avoir qu'une durée de vingt ans ; mais le temps n'a pas suffi pour lui faire produire tous ses effets, et elle a dû être prorogée pour une nouvelle période.

S'il est vrai cependant que certains pays où les communaux ont été partagés, soit avant 1789, soit depuis, sont aujourd'hui les plus riches de la France, il est cependant à craindre que l'élan pour la mise en valeur des terres vaines et vagues, favorisé par la loi de 1850, ne soit arrêté par les effets de la loi du 21 mars 1874, sur l'imposition des friches mises en valeur. Le défrichement des landes en Bretagne présente des difficultés particulières. Le roc perce à chaque pas un sol trop maigre pour le revêtir et, tant qu'il n'a pas reçu l'amendement calcaire, le sol granitique ne peut produire que faiblement la nourriture de l'homme et des fourrages abondants pour les animaux. La tangue et le goémon qui peuvent fournir les éléments complémentaires au sol restent encore trop l'apanage exclusif des côtes. D'ailleurs les tangues riches ne se rencontrent guère que sur le littoral nord de la Bretagne, où le flot de la Manche fait refluer vers les anses et les baies, les agents de fertilité, qui, déversées dans les rivières sont venues se perdre dans la mer, la-

quelle les rend à son tour et semble vouloir les remettre à la disposition de l'agriculture. La composition chimique des tangues sur le littoral sud, est loin d'être aussi favorable que sur le littoral nord ; les cultivateurs n'en tirent réellement aucun profit. Il appartient à une société comme l'Association Bretonne de faire rechercher, si vraiment la présence des acides dans les tangues accumulées, dans les rivières du littoral sud, en doit faire rejeter l'usage. Les dosages pratiqués sur les tangues du littoral nord ont depuis longtemps mis à même le cultivateur d'apprécier le mérite des divers gisements, et de transporter sous un moindre poids les matières fertilisantes.

VI

Influence des maisons religieuses en Agriculture au moyen-âge. — Conditions des classes agricoles. — L'inégalité de partage. — Le morcellement. — Les réunions territoriales.

Il n'est douteux pour personne que les maisons religieuses ont donné un concours, malheureusement peu suivi, à l'agriculture au moyen-âge. La mise en valeur du sol et son exploitation furent

longtemps la principale occupation des abbayes puissantes qui s'établirent en Bretagne, telles que celles de Beauport, de Bégard, de Langonnet. Cette dernière a été nouvellement réoccupée par un ordre dont les travaux agricoles sont de nature à faire penser, qu'il est parfois heureux que certaines propriétés puissent échapper à l'instabilité de la propriété privée. Plusieurs autres maisons religieuses donnent encore aujourd'hui, l'exemple d'une culture raisonnée.

En Bretagne, la condition des classes agricoles était comme partout soumise à l'inégalité civile et politique, qui disparut dans la nuit du 4 août par l'abandon des privilèges par les privilégiés eux-mêmes. Tout était dit alors; la révolution légitime était accomplie. On connaît malheureusement les suites. La population rurale ne portait pas d'attachement à l'ancien ordre des choses; mais la justice de l'esprit du cultivateur lui faisait douter des biens bruyamment promis, et lorsqu'on vint l'atteindre dans ses convictions, il s'insurgea.

Comme la constitution politique réagit forcément sur le régime et la possession du sol, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelles furent les conséquences de la transformation qui s'opéra en Bretagne depuis le *xⁱ* siècle, et concentra la propriété en un petit nombre de mains, par l'abandon du partage égal et la recherche constante de l'ina-

liénabilité de la terre, considérée comme le véritable élément de force et d'influence. (1)

On peut dire que l'inégalité des partages a duré du *xⁱ* au *xix^e* siècle, et que la masse resta éloignée du sol par les mesures prises au profit des privilégiés, qui, réservés dès-lors aux occupations militaires, s'en tenaient forcément écartés, jusqu'au moment où les exigences de leurs positions entraînèrent les ruines des grandes maisons, circonstance qui aurait amené naturellement des liquidations devenues forcées. Les privilèges n'avaient du reste été constitués en Bretagne que pour pourvoir à des besoins, mais n'en arrêtaient pas moins l'essor de l'agriculture.

Les surfaces cultivées, et la population s'étaient accrues jusqu'au *xv^e* siècle; mais les guerres du *xiv^e* siècle causèrent au pays de tels désastres que les cultures furent abandonnées; la famine s'en mêla et la population diminua de plus de 300,000. Le pays ne retrouva le calme qu'après la réunion de la Bretagne à la France, par le mariage de la duchesse Anne, qui combla son cher duché de toutes les faveurs. Après les guerres de la Ligue, les gentilhommes qui s'étaient tenus éloignés de l'agriculture, quittèrent leurs manoirs pour la ville ou pour aller demander de l'emploi à la Cour ou dans les

(1) M. du Chatelier, *Les classes agricoles de la Bretagne.*

armées de terre et de mer, qui se constituaient et commençaient à prendre la forme permanente qu'elles ont aujourd'hui. Enfin, dit M. du Chatelier, la noblesse Bretonne n'aperçut alors aucun moyen de se servir de la terre, même comme moyen d'influence, bien qu'elle en recherchât l'inaliénabilité.

En voyant, au point de vue agricole, les inconvénients de l'état de choses d'alors, et celui qui se manifeste aujourd'hui, sur un certain point de la Bretagne, par le morcellement, l'émiettement même de la propriété, on se demande où est la juste mesure ? Il n'est nullement douteux pour personne, que dans un état démocratique comme la France, toute disposition légale contraire au principe de l'égalité des partages, révolterait l'opinion générale. Il n'y a plus à y songer depuis qu'un Gouvernement honnête tenta, aux dépens de sa popularité, d'atténuer les inconvénients qu'elle peut présenter pour la propriété, en voulant faire de la quotité disponible admise par le Code civil, un précepte légal.

Il faut convenir, cependant, que le morcellement parcellaire qui se manifeste sur certains points de la Bretagne s'oppose à toute pratique agricole de quelque valeur. Sur le littoral, la population maritime a présenté de tout temps en Bretagne, un débouché suffisant pour y donner au sol un prix souvent exagéré, et le morcellement s'y est manifesté

depuis longtemps. Une loi de 1824 permettait des échanges de parcelles plus fréquents, et la Société des Agriculteurs de France a émis le vœu du retour à cette loi. Mais le sort des dispositions législatives semblerait aujourd'hui subordonné à l'esprit des partis qui, comme en Irlande, se demandent peut-être si une disposition utile n'aurait pas l'inconvénient de profiter au parti adverse. Nos lois agricoles sont-elles donc condamnées à porter l'empreinte de nos préoccupations politiques ?

Si, dans plusieurs contrées de la France, la grande propriété se défend encore par son importance même, et la rareté des moyens efficaces de l'exploiter, et si ailleurs le sol reste partagé en petites fermes de 1 à 2, et 15 à 20 hectares au plus, on ne rencontre guère en Bretagne de ces grandes exploitations qui composent en Angleterre le *Hig Farming*. La Beauce et la Brie en offrent seules aujourd'hui quelques exemples. Le morcellement, au contraire, est déjà parvenu à un état d'émiettement qui rend toute figuration cadastrale impossible. Et ce n'est pas le sillon seul qu'on divise, mais bien les habitations, les appartements mêmes, de manière que des copartagés peuvent être retranchés chez eux dans le même appartement et assis au même foyer. Nous citerons à ce propos les arrondissements de Ploërmel et de Redon, où cet état de choses a plusieurs fois attiré l'attention du Con-

seil général d'Ille-et-Vilaine. Il ne date pas à la vérité d'aujourd'hui, mais il s'est singulièrement aggravé, et les inconvénients en sont aussi graves que nombreux. On ne s'en rend pas bien compte au premier moment. — Vous apercevez devant vous, dans les arrondissements que nous venons de citer, des champs très-vastes que vous croiriez appartenir au même propriétaire. Approchez, et vous vous rendez compte qu'ils sont divisés en une multitude de parcelles de grandeur variable, dont le moindre des inconvénients est d'assujettir tous les cultivateurs au même assolement, ou de laisser en friche les parcelles où ils ne peuvent accéder. Sous ce dernier rapport il paraîtrait au moins désirable que des abornements fussent rendus obligatoires toutes les fois qu'ils seraient réclamés par une certaine majorité de propriétaires. C'est la conclusion qu'adoptait déjà la Société des Agriculteurs de France en 1869, sur le rapport de M. E. Labiche.

Mais l'échange de parcelles dispersées, pour un ou plusieurs morceaux de terre réunis d'une valeur équivalente, semble une condition meilleure de progrès. Il paraît donc urgent que des associations pour parvenir à ces réunions, puissent devenir obligatoires lorsque la majorité des propriétaires les demandent. Ces opérations si utiles en Allemagne dans les contrées où le morcellement faisait sentir ses inconvénients, devraient être favorisées.

L'application de la loi de 1865 sur les Syndicats, pourrait être ordonnée législativement pour les réunions territoriales. Elle a été demandée devant la Société des agriculteurs de France par MM. Tisserant et Gossin, dont les noms seuls sont un sûr garant de l'intérêt qu'y rencontrerait l'Agriculture française. L'Association Bretonne pourrait également en émettre le vœu.

VII

Les chemins ruraux. — Leur importance particulière en Bretagne. — Les voies de mer. — Les libertés provinciales. — Dissolution des Etats et du Parlement.

Les réunions territoriales, les abornements même, faciliteraient souvent l'accès des terres exploitées, à cette dernière série de chemins qu'on appelle les chemins ruraux, desservant des villages, séparant dans certaines contrées presque tous les héritages, pour venir aboutir aux chemins qui peuvent recevoir les ressources communales, et qu'on appelle les chemins classés. Les chemins ruraux sont de beaucoup les plus nombreux en Bretagne, car dans certaines communes, trois ou quatre seulement sont classés et sont praticables ; mais aucun moyen d'a-

méliorer les autres, n'est légalement possible. La Société des agriculteurs de France, la réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée, et après elle quelques Sociétés d'agriculture, comme celle d'Ille-et-Vilaine, ont demandé qu'une loi spéciale, d'ailleurs préparée au Conseil d'Etat, soit détachée de l'éternel projet du code rural, afin de permettre aux communes de s'imposer des charges spéciales en faveur des chemins ruraux, et au cas où la commune ne pourrait pas, ou ne voudrait pas réparer ou entretenir un chemin rural, autoriser sous des conditions de nombre et d'importance des intérêts, un syndicat, avec ou sans le concours de la commune. Aucune disposition législative ne serait plus efficace pour le progrès de l'agriculture que celle instamment demandée pour les chemins ruraux.

La loi du 21 Juillet 1870 (article unique), autorise il est vrai les communes qui ont achevé leurs chemins vicinaux et assuré leur entretien, à porter quelques ressources sur les chemins ruraux. Mais cette faculté ne rencontre que de bien rares applications.

L'obligation d'entretenir les chemins de cette sorte avait été demandée et pressentie par les Etats de Bretagne. Elle existait, suivant la coutume en Normandie, coutume qui s'est si avantageusement conservée à Jersey. Les Etats prirent, à l'égard des chemins ruraux, les mêmes dispositions que pour les

chemins de bourg à bourg. Mais les résistances et les difficultés d'exécution dont la loi du 21 Mai 1836 put seule venir à bout, paralysèrent les bonnes dispositions de cette Assemblée provinciale.

Depuis 1572 jusqu'au xvii^e siècle, la libre circulation des blés fut autorisée en Bretagne avant même la liberté des cultures; car l'autorité publique autorisait ou défendait arbitrairement, soit l'importation, soit l'exportation des grains, réglait les ensemcements, etc. (1) Les voies de mer restèrent longtemps les seules voies praticables d'exportation. Encore la navigation était-elle loin d'être sûre, et les Ducs de Bretagne délivrèrent souvent des lettres de marque à titre de représailles en faveur de ceux qui avaient été victimes des corsaires et des écumeurs de mer, les considérant comme le seul moyen praticable de réparation. Au reste, le commerce de la mer et les entreprises lointaines ont été la source de la richesse de certaines villes. Plusieurs des hôtels de la ville de St-Malo ont été payés en piastres du Brésil, après la prise de Rio-Janeiro par Duguay-Trouin. C'est au commerce et malheureusement un peu à la traite des nègres, que Nantes dut la prospérité dont Arthur Young fut le témoin. Lorient plus tard créé par la C^{ie} des Indes, n'était encore qu'un simple lieu d'arrivage des marchandises de l'Orient, lorsque Mme de Sévigné le

(1) Léonce de Lavergne, *Economie rurale de la France*.

visita. (1) Il en était tout autrement lorsqu'y passa Arthur Young : « La ville est moderne, dit-il, et » régulièrement bâtie, les rues sont larges et bien » pavées, le port contient tous les vaisseaux de la » compagnie dont les magasins sont vraiment nobles » et d'un grand genre. » Peut-on croire que cette prospérité ait été sans influence sur l'agriculture comme semble le dire Arthur Young, et comme nous le voyons encore actuellement répété après lui dans le *Journal de l'Agriculture*? Beaucoup de constructions à la campagne, de châteaux remarquables datent de cette époque. L'exportation du blé, du sel, etc., avait été jusque là, le seul moyen de faire entrer le numéraire en Bretagne et d'y importer les vins, les fers, les épices, etc. « C'est une » illusion, disait Mme de Sévigné, que d'y avoir du » bien en terre; passe encore pour des comptes, » mais d'argent, point. »

L'exportation du sel dont l'industrie est aujourd'hui dans un état si précaire par suite de l'exploitation des sels minéraux de l'Est, fut une source de richesse pour la Bretagne. Toute la côte entre le Blavet et l'embouchure de la Loire lui paraissait consacrée, et certaines villes, comme Guérande,

(1) Lettre de Mme de Sévigné à Mme de Grignan : « J'eus un instant, dit elle, la pensée de vous envoyer une étoffe de l'Inde pour une robe de chambre, sans réfléchir, ma fille, que vous êtes la reine de la Méditerranée. » M. Grignan était en effet gouverneur de la Provence.

lui durent une véritable prospérité qui a cessé avec la révolution, et les barrières de Douane qui séparaient chacune des provinces. Au reste, la Bretagne jouissait, sous le rapport du sel, de privilèges et d'immunités respectés, lors de l'union de cette province à la France. La fraude de ce condiment, si nécessaire à la nourriture même du pauvre, était punie des galères du Roi. Ces rigueurs et les crimes des faux saulniers ont inspiré à Mme de Sévigné dans ses lettres, des protestations qui attestent chez cet inimitable écrivain l'indépendance du caractère et la noblesse des sentiments, lorsqu'elle ne cédait pas au prestige du Grand Roi. Mme de Sévigné n'appartenait, au reste, à la Bretagne que par son mariage, et son amitié pour le gouverneur de la province d'alors, était peu de nature à lui en faire goûter les libertés et privilèges. Ses plaisanteries sur l'un des trois ordres, que Duclos disait encore de son temps à cent lieues et à cent ans de Paris, ne lui ont point en outre attiré ses sympathies; mais ses lettres sont encore cependant ce qui nous révèle le mieux l'état de notre province alors.

La liberté du commerce et des exportations, — dont paraît avoir joui la Bretagne pendant une période assez longue, période de prospérité pour elle, — et la liberté des transactions seront toujours la règle de la prospérité commerciale. Une preuve même s'en est offerte dernièrement, lors-

que le gouvernement de la défense nationale crût devoir arrêter les exportations avec l'Angleterre. Le commerce s'arrêta, les prix s'avilirent, et le revenu territorial n'aurait pas tardé à diminuer de 25 p. %. Cet argument aurait pu convaincre quelques partisans attardés de la protection, des prohibitions même.

En somme, la Bretagne en s'unissant à la France, avait fait réserve de ses droits politiques et de l'administration de ses intérêts à peu près aux mêmes conditions qui règlent encore aujourd'hui les rapports de la Hongrie et de l'Autriche. (1) Elle supportait beaucoup moins d'impôts que les pays d'élection et d'intendance, et, de toutes les provinces, elle était la seule qui pût revendiquer contre son incorporation définitive et sans réserve à la France, les termes d'un engagement bilatéral. L'abbé Maury qui n'était point suspect d'attachement à l'ancien ordre de choses, crut même devoir se faire l'interprète des droits particuliers de la Bretagne. Les arguments spécieux du célèbre abbé, n'arrêtèrent pas l'Assemblée nationale, où du reste un des trois ordres de la Bretagne avait refusé de se rendre, et le décret de l'union définitive de cette province, passa, au milieu des agitations d'alors, aussi inaperçu que l'est aujourd'hui un vote d'intérêt local.

(1) Comte de Carné. (*Histoire des Etats de Bretagne*).

La thèse des libertés provinciales a trouvé parmi les partisans de la décentralisation, des soutiens même de nos jours. M. L. de Lavergne lui-même, a paru s'en faire l'interprète dans son livre des *Assemblées provinciales de la France*. Mais il faut convenir, que les résistances des Parlements auraient rendu difficile le redressement nécessaire des abus. Or, en Bretagne, cette cour sédentaire créée d'abord pour remplacer les Etats dans les affaires judiciaires, chargée en outre d'enregistrer les édits royaux pour les rendre exécutoires, donna souvent l'exemple de résistances peu justifiées au pouvoir central.

Le parlement était en exil, lorsqu'Arthur Young passa à Rennes, à la veille de la révolution. Il ne comprit pas l'attachement de la population à une haute cour dont cette ville était pourtant fière, haute cour qui donna toujours la preuve d'une indépendance rare aujourd'hui. « Le peuple, dit-il, » a ici deux sujets de mécontentement ; d'abord le » haut prix du pain, et secondement l'exil du parlement. Le premier je le comprends : mais je ne » conçois pas pourquoi le peuple aimerait le » lement et même les Etats. » Le premier ne se recrutait plus en effet que dans un des trois ordres auquel la porte s'était d'ailleurs tellement ouverte par des extensions de taille, contre lesquelles les ordonnances royales elles-mêmes avaient été im-

puissantes, que l'impôt ne portait plus que sur une moitié de la population, et que les séances (1) des Etats ne ressemblaient que trop aux diètes polonaises. Le chevalier de Guer, orateur entraînant, ayant fait commettre à l'ordre de la noblesse, lors de la dernière séance des Etats, la faute irréparable de ne point se faire représenter aux Etats généraux, où ses représentants auraient pu tout au moins faire valoir les clauses du contrat qui unissait la Bretagne à la France, la révolution n'en continua pas moins son cours et le 23 novembre 1789 la Constituante décréta la suspension indéfinie des parlements, mesure qui atteignit dans celui de Rennes, le dernier boulevard de l'autonomie de la province et de ses libertés. L'unité administrative et l'égalité de l'impôt y furent désormais un fait accompli.

Honorons, dit M. de Carné, la grande date de 1789, mais sachons confesser que la nation a payé d'un prix trop élevé les conquêtes que lui garantissaient déjà l'ordre naturel des événements et des idées !

(1) Comte de Carné. *Histoire des Etats de Bretagne.*

VIII

Avantages de la Constitution de la province. — Exemption de l'entretien des troupes. — Ses avantages reconnus aujourd'hui. — Louables efforts des Etats pour l'agriculture. — L'élevage du cheval. — La question chevaline. — Les races bovine, ovine et porcine.

Si le mariage de la duchesse Anne avec Charles VIII recérait au fond la pensée de confondre la Bretagne avec le domaine de la couronne, la reine, toujours demeurée attachée de cœur à sa fidèle Bretagne, réserva, en s'unissant à Louis XII, tous les droits, libertés et privilèges de cette province. Elle avait été littéralement en proie pendant les guerres de la succession des maisons de Blois et de Montfort, aux troupes des deux partis. Vouloir donc assurer le *bien, repos et contentement* des populations bretonnes, Louis XII ordonnait : *que les gens de guerre paieront à l'avenir leur écot et dépenses par où ils passeront.* La Bretagne resta donc jusqu'en 1789 exempte des emprunts, subsistance et levée des gens de guerre, quartier d'hiver, garnison et logement. Le contrat renouvelé à chaque tenue des Etats portait encore cette

clause en 1785, bien qu'alors les provinces de l'Est, l'Alsace par exemple, empruntassent alors une partie de leur aisance aux grands établissements militaires que l'Etat y entretenait. La présence de troupes donne aujourd'hui un débouché aux produits de l'agriculture, et il n'en était pas autrement avant 1789. Les grands corps de troupe qu'on entretient en Alsace, dit Necker, sont très-utiles à la circulation de l'argent, à la consommation des fourrages, et à la production des engrais. Arthur Young faisait la même observation à propos de la Lorraine. La Bretagne qui, jusqu'en 1789, s'était montrée jalouse de ne point entretenir de grands corps de troupe, est aujourd'hui, paraît-il, appelée à jouir des avantages qu'ils procurent. Son sol de pierre a semblé favorable aux grandes manœuvres qui s'y préparent.

Les Etats de Bretagne firent, dans la dernière moitié du xvii^e siècle, de louables efforts pour l'agriculture. Ils ordonnèrent, à cet égard, en 1757, une enquête dans chacun des neuf diocèses. Les bonnes pratiques, disait on, devaient être expérimentées et encouragées. (1) Malheureusement on était loin alors de connaître les lois nécessaires de la restitution au sol des éléments qu'y puisent les céréales, les légumineuses, et même les graminées;

(1) Comte de Carné. *Les Etats de Bretagne*.

on ignorait les règles de la zootechnie et de l'hygiène des animaux.

La production et l'élève du cheval attirèrent cependant toute l'attention des Etats, et le duc de Chaulnes pensait déjà en 1680, que la Bretagne à elle seule, pourrait un jour pourvoir aux besoins de la cavalerie française. On rechercha donc des reproducteurs au dehors.

Malheureusement, on ne savait pas alors que les animaux sont dans l'ensemble de leurs qualités, l'expression forcée des conditions agricoles et climatiques des contrées où ils naissent et sont élevés (1); que c'est à un sol mieux amendé et mieux cultivé qu'il faut demander le grandissement des races, et ne pas l'attendre des reproducteurs de grande taille. Les doctrines de Buffon et de Bourgelat furent peut-être pour quelque chose dans les croisements peu raisonnés qu'on rechercha dans les derniers temps, lorsqu'au contraire l'influence du sang arabe pour l'espèce chevaline avait toujours prévalu auparavant. L'époque n'était point encore venue où les progrès de l'agriculture pourraient permettre, sur le littoral nord de la Bretagne, de produire le Percheron breton, et plus loin le similaire du solide trotteur de Norfolk, tandis que le

(1) Rapport de M. le vicomte de Forzanz au Conseil général du Finistère. — Rapport de M. Bocher sur les baras et remontes.

littoral sud ne se prête encore, même par une sélection obligée dans les mères, qu'à la production de cheval de cavalerie que l'influence du sang peut seule rendre capable des actions énergiques que réclame le cheval de guerre qui trotte, s'attelle et se monte. Dans cette circonscription, le sang arabe, ou anglais, paraît encore être l'améliorateur obligé, et cette pensée y a fait demander la création d'une jumenterie établie sur ce principe (1). Sans doute l'avoine et les soins qui sont trop ménagés au cheval dans cette circonscription, devront lui être plus largement donnés, avec les encouragements efficaces, tels que la dotation des juments s'il le faut. La fève à cheval, aujourd'hui cultivée en Angleterre sur une large échelle, l'était également en Bretagne autrefois, jusqu'au moment où une mesure du gouvernement de la province, en prohibant l'exportation en Espagne, vint porter un coup à cette culture, qui pourrait de nouveau être encouragée et reprise avec succès. Le panais, aujourd'hui cultivé sur une large échelle dans le Finistère notamment, y rend un utile service à la production chevaline.

Arthur Young dit que la Bretagne était infestée de petits étalons. On y maintenait à la vérité, à l'état de chevaux entiers, ces solides bidets de Briec et

(1) *Société des Agriculteurs de France*, 1874. Bulletin n° 7.

de Corlay, dont nos pères nous ont gardé le souvenir; mais rien ne prouve qu'Arthur Young ait visité les haras de la province surveillés par les commissaires des Etats qui en accomplissaient gratuitement la mission (1). Que sa jument du Yorkschire, bien qu'aveugle, ait fait l'envie d'un gentilhomme breton; rien à cela d'étonnant, si ce n'est que ce gentilhomme ait cru devoir le faire réveiller au milieu de la nuit pour lui demander à l'acheter. Encore, dit-il, si elle avait les yeux d'Eclipse. Le nom de ce cheval célèbre qui venait de courir en Angleterre et inaugurait alors ses légendaires triomphes, a fait faire aux traducteurs français la plus étrange confusion. Pour se rendre compte, en effet, des succès de ce fameux coureur, les Anglais lui prêtèrent les yeux du lynx, le cœur du lion. On vérifia après sa mort l'étrange volume du cœur qui absorbait aussi un tel volume d'air, qu'Eclipse semblait poussif, et courait la tête baissée. Ses os avaient une densité presque égale à celle de l'acier, enfin, il avait dans les veines le sang de Godalphin-Arabian. Ces petits bidets bretons qu'Arthur Young tient en mépris peu mérité, se distinguaient pourtant alors par un fond qui se rencontre bien rare-

(1) Nous avons à plusieurs reprises, à propos des concours de Saint Briec, Quimper, Landerneau, Nantes fait, dans le *Moniteur de l'élevage*, le *Journal de l'Agriculture*, le *Bulletin de la Société des Agriculteurs de France*, etc., l'histoire des mesures prises par les Etats, etc.

ment dans des chevaux plus en faveur. Ils n'avaient pas à la vérité la vitesse d'Eclipse et des coureurs d'aujourd'hui, chez lesquels on a sacrifié la qualité principale à une vitesse due à l'exagération du système nerveux, qui ne fait que trop souvent des vainqueurs d'hippodromes, des reproducteurs sans

La Bretagne qui put, dans le passé, fournir 20,000 chevaux aux armées du Roi, n'est plus, à proprement parler, un pays d'élevage, mais bien un pays de production. Elle y est tellement énergique que 32,000 têtes de chevaux sont parties de Bretagne en 1872 par la gare de Landerneau, lieu de bifurcation des deux chemins de fer de l'Ouest et d'Orléans. Dans plusieurs contrées, notamment dans les Côtes-du-Nord, les poulains sont vendus après le sevrage. Telle est la cause de ces longues files de jeunes chevaux qui suivent sur les routes un cheval empanaché, et qui, venant de quitter le lait de leurs mères, sont désignés pour ce motif sous le nom de *laitons*. Les bais prennent la route de la Normandie, les gris celle du Perche où ils deviennent Normands ou Percherons. D'autres, plus âgés descendent vers le Midi, où ils ne rencontrent que trop souvent des conditions en complète disharmonie avec celles où ils sont nés et ont été élevés.

Depuis quelques années cependant, l'aisance gé-

nérale dans le Léonais et la Cornouaille, ainsi que les progrès réalisés en agriculture, ont déterminé les éleveurs à garder, jusqu'à trois et quatre ans, leurs poulains bien réussis, auxquels il manque cependant cette condition recherchée du commerce, qu'on appelle mise en service, c'est-à-dire le dressage qui les rend aptes à remplir les services auxquels ils sont destinés. Ces produits, dont nous prévoyions l'avenir au concours de Quimper en 1867, et que nous qualifiâmes alors de *postiers bretons*, par analogie aux chevaux de la poste du chef du gouvernement d'alors, (beaux postiers qui depuis ont peut-être apaisé notre faim obsidionnelle), ces produits, disons-nous, ont été depuis mis en lumière par les exhibitions de Landerneau et plus récemment par le Concours de la Société hippique Française à Nantes. Les plus-value qu'ils ont acquises, ont malheureusement surélevé les prétentions des détenteurs au-delà de la raison.

Le cheval de trait reste toujours dans les Côtes-du-Nord l'objet d'une vente facile et rémunératrice, circonstance générale qui a pu faire croire que le cheval voué à l'agriculture pouvait se passer des encouragements de l'État.

Le Morbihan, qui suit de loin les départements du Finistère et des Côtes-du-Nord, trouverait, selon nous, avantage à relever de leur infériorité, par la sélection et une meilleure alimentation, les

petites juments alezan qu'on voit quêter leur maigre nourriture dans les genets et les landes des arrondissements de Pontivy et de Lorient. Mais aujourd'hui, peu parmi elles, présentent une conformation suffisante pour prendre part à la production du type recherché. C'est cet ordre d'idées qui a inspiré la pensée d'une Jumenterie de sang Arabe, à établir en Bretagne. Par des moyens raisonnés d'agrandissement, on formerait de cette manière de bons chevaux de selle et même d'attelage. Il reste encore dans ces juments une quantité appréciable de sang, au moindre contact duquel, elles pourraient se relever. Faiblesse ou perte de distinction, telle est l'alternative qui attend une race de chevaux nobles colonisés depuis un certain temps dans un pays pauvre, où le défaut de soins vient encore ajouter à leur désharmonie.

Les encouragements donnés à la production chevaline en Bretagne ont été nombreux et variés, sans toutefois s'étendre aux poules d'essais si funestes aux jeunes chevaux, bien que le goût prononcé du cheval dans certaines contrées de la Bretagne entraîne parfois le bas-breton à soumettre à d'aussi funestes épreuves des poulains de deux ans, d'un an même. Un règlement du général de Lamoricière y avait à la vérité encouragé les courses plates de chevaux de demi-sang, malgré le déplorable effet de l'entraînement pour ce genre de che-

vaux auxquels les courses au trot doivent seules être réservées. Il ne pouvait manquer d'avoir d'autre résultat que de sacrifier encore la bonne conformation à la vitesse. En ce qui concerne l'élevage du cheval de pur sang, ce prototype du cheval, le règlement d'alors admettait des circonscriptions, et lorsque ces barrières ont été enlevées, tous les hipodromes ont été livrés aux puissants moyens d'action des grandes écuries de Paris. L'élevage du pur sang a à peu près cessé dans la circonscription de l'Ouest, à laquelle était accordé un Derby spécial.

Quant aux encouragements donnés à la production directe, c'est-à-dire aux étalons, poulinières, pouliches et poulains, ils ont incontestablement produit d'heureux effets. Mais l'âpreté des éleveurs et producteurs, doit être encore combattue par les primes de conservation obligée. Le progrès rencontre en outre ici des préjugés, tels que celui qui pousse les éleveurs à s'adresser à des reproducteurs de grande taille. Le cheval de pur sang Arabe-Anglo-Arabe, ou Anglais, avec une jument améliorée, donnera toujours un produit égal ou supérieur à son père.

Des erreurs de croisement furent sans doute commises par les États de la province, dans la production chevaline, par l'introduction des chevaux du Danemark et du Holstein, aux chanfreins busqués

qui ont aujourd'hui disparu de la brillante population chevaline de la Normandie ; la mode n'y fut point étrangère, paraît-il. Le duc d'Aiguillon, alors gouverneur de la Bretagne, voulut, dit-on, donner une marque flatteuse de sa déférence aux goûts de la puissante favorite d'alors, M^{me} de Pompadour, en introduisant en Bretagne la race de ses préférences. Toujours est-il que les États auraient pu apporter dans la production chevaline un ensemble de vues qui ne se retrouve pas encore aujourd'hui, dans les encouragements donnés par les divers départements qui composent aujourd'hui cette ancienne province.

L'espèce chevaline est actuellement admise dans les Concours et dans les contrées que son élevage intéresse, avec les diverses autres races agricoles. C'est une satisfaction donnée à une opinion générale depuis longtemps manifestée. L'administration des Haras avait bien auparavant ses réunions de printemps et d'automne ; mais outre que le moindre inconvénient de cet état de choses, était de spécialiser les Concours, et partant, d'en diminuer l'affluence, on était porté à penser que cette administration ne désirait pas se mêler aux agriculteurs qui disaient à leur tour : Là-bas, on pense que nul n'a d'esprit que soi et ses amis. Les chevaux sont d'ailleurs admis en Angleterre avec les autres espèces agricoles, et les types du Norfolk, du Yorkshire,

Clydesdale, etc., viennent ajouter aux véritables splendeurs des Concours de la Société royale. Nos voisins, par la sélection et le croisement tout à la fois, sont parvenus à créer des types aux mérites desquels il nous est permis d'espérer atteindre. En France, la Société hippique qui s'est formée pour encourager le cheval amélioré, « car on pense aujourd'hui qu'aucune race ne peut s'améliorer ni même se maintenir sans l'influence du sang. » La Société Hippique-Française, disons-nous, réalise tant à Paris qu'en province le but utile qu'elle s'est proposé. Le cheval breton y a joui d'une faveur particulière qu'il justifiera, nous l'espérons, de plus en plus. Il est même permis d'espérer encore qu'en ce qui concerne l'élevage et la production de la province, l'Association Bretonne aura sa large part d'influence. L'espèce chevaline est admise, concurremment avec les autres espèces, à son premier Concours général, à Vannes. Rien ne justifiait au reste, l'éloignement du cheval. Il est parfois le produit le plus important de la ferme, et son élevage se mêle avantageusement avec celui de la race bovine ; ils se complètent l'un par l'autre dans les pâturages de la Normandie.

L'espèce bovine fut aussi de la part des États de Bretagne, l'objet des mêmes préoccupations, et, nous devons le dire, des mêmes erreurs. C'est encore au sol mieux amendé et mieux fumé, à une

plus grande abondance de nourriture, et non aux reproducteurs de grande taille qu'il faut demander l'amélioration de la race. A part le département d'Ille-et-Vilaine où se sont rencontrées de tout temps les races de la Normandie, du Maine et de la Vendée, et où l'espèce atteste une promiscuité peu commune, la race Bretonne, caractérisée par la robe pie, rarement par la robe rouge, bien qu'elle se rencontre parfois aux environs de Corlay, est une des races des plus confirmées de la France. Son passé se perd dans la nuit des temps, et son atavisme ne le cède en rien sans doute à celui du cheval arabe. Importée du golfe de Finlande dans la Grande-Bretagne, elle est venue sur le sol armoricain avec les premiers émigrants cultivateurs, qui passèrent, dans les premiers temps du Christianisme, de la Grande-Bretagne dans la petite. C'est bien la race des pays pauvres; mais comme toutes les races, elle s'améliore, grandit et prend même très-aisément l'aptitude à l'engraissement lorsqu'on la transporte dans des pays plus favorisés par la nourriture.

Une Commission désignée par les Etats fut chargée d'aller acheter des reproducteurs en Poitou et dans le Maine. Enfin, il en fut importé même de Madagascar. Ces introductions eurent le sort qu'on pouvait en attendre, et la promiscuité ne tarda pas, avec les troubles révolutionnaires, à remplacer toute sélection, comme pour la race chevaline.

Depuis cette époque, sous la Restauration d'abord, on tenta d'importer la race Suisse, race laitière par excellence. On en retrouve encore les traces, quelques sujets même, pour attester sans doute combien sont difficiles les modifications de race par importation d'une race étrangère. Tout dernièrement aussi, on a essayé d'introduire en Bretagne la charmante race d'Ayr, dont l'origine paraît être commune avec notre race Bretonne. les conseils généraux et le gouvernement y ont prêté la main; mais, du moment que les encouragements ont cessé, elle a disparu et ne figure plus dans les concours. On a pensé avec plus de raison, en vue d'une plus grande précocité et d'une meilleure aptitude pour la boucherie, à croiser la race Bretonne avec le Durham. Une catégorie même a été justement établie dans les concours pour les produits Durham-Bretons. D'un autre côté, la race Vendéenne s'introduit peu à peu dans les départements du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine, où sa rare aptitude au travail la rend précieuse aux entreprises de labourage et de défrichement. Le bœuf Vendéen, son travail accompli, retourne souvent en Vendée pour y être engraisé.

La Commission des Etats, dans laquelle on rencontre des noms comme les Monboucher, du Bourgbanc, la Cholotais, de Pontual, etc., voulut préconiser les avantages de la culture du trèfle et de

la luzerne; mais on ne se rendait pas compte alors des conditions de sol exigées par ces plantes fourragères. Plus tard, sous la Restauration, l'efficacité du calcaire dont quelques gisements existent en Ille-et-Vilaine à l'état de sablon ou carbonate de chaux, fut mise en lumière par un agriculteur auquel les comices de Bretagne dont il avait été le promoteur, ont érigé un monument, M. le comte de Lorgeril. Le calcaire depuis lors, grâce aux moyens de transport dont était privée la Bretagne, vient aujourd'hui compléter les terres pauvres, et procurer à la culture des avantages que les hommes zélés d'alors, ne pouvaient autrefois qu'entrevoir. L'abus d'un amendement, qui ne paraît pas devoir dépasser 10 p. % des autres fumures, pourrait seul désormais en arrêter l'usage.

Aucune question n'a joué un rôle plus important que celle du mouton dans l'économie rurale de l'Angleterre, et Arthur Young lui a consacré une étude comparative avec la production du mouton en France.

Après avoir constaté l'infériorité sous ce rapport de notre production avec celle de l'Angleterre, Arthur Young, reconnaît cependant les soins apportés par le gouvernement à l'introduction en France de la race à laine par excellence, la race Merine. La création de Daubenton, celle en un mot de la bergerie nationale de Rambouillet, échappa

depuis lors oubliée au milieu des fureurs révolutionnaires, et lorsque la paix vint en 1815, donner un élan spontané à l'agriculture, l'élevage du Merinos procura des avantages inespérés aux cultivateurs de la Brie, de la Beauce, du Chatillonnais, etc., partout en un mot où cette race fut l'objet des soins nécessaires et fut appropriée au sol et au climat.

Il existe cependant, disait Arthur Young, en 1787, un tel déficit de moutons dans les dix-neuf vingtièmes de la France, que *tous les articles d'agriculture en souffrent, et que la viande est tellement plus chère que le pain que les pauvres n'en sauraient manger. Le manque de nourriture et la mauvaise gestion des bergeries en sont les deux causes principales.* On voit par là que c'était déjà l'animal de boucherie qu'on se proposait en Angleterre; et en effet, dit Arthur Young, si on y donne dix guinées pour un bélier à courte laine, on y loue 1,000 guinées un bélier de la race à viande et longue laine du comté de Leicester. C'est qu'alors commençait déjà à poindre la remarquable évolution qui s'est accomplie en Angleterre sous le rapport de l'élevage du mouton. Nos voisins reconnaissent déjà que leur intérêt leur imposait la double obligation de produire de la viande, sur le sol même de l'Angleterre, pour la consommation toujours croissante, — et de la laine dans leurs colonies, qui

présentaient alors des espaces indéfinis à l'élevage des moutons à laine fine, dont ils sont venus rechercher les types en France, en Prusse et en Autriche, où le Grand-Frédéric et l'impératrice Marie-Thérèse avaient suivi l'exemple de la France pour l'introduction de la race Espagnole (dite Mérinos). Cette situation bien comprise, a dit M. de Lavergne, a produit chez les Anglais d'admirables résultats, et pendant que, suivant les dernières statistiques, ils possèdent 33 millions de moutons, sur une surface bien moindre que celle de la France, qui n'en compte que 23 millions, leurs moutons donnent le double de viande, et sont tués à un âge moitié moins avancé. Pendant ce temps-là, la laine de leurs troupeaux d'Australie, du Cap, de Ceylan procure à leurs navires un aliment continu et de plus important marché de laines du monde entier. Admirable résultat économique !

La même évolution s'accomplira forcément en France. La laine a été pour nous, il y a trente ans, le revenu industriel de l'élevage du mouton, et la viande l'accessoire. La laine fine valait alors 4 à 5 fr. le kil., et la viande 60 c. Mais aujourd'hui, par suite de l'introduction presque fabuleuse en Europe des laines des pays d'Outre-Mer, celle du pays, même celle des Mérinos s'est affaïssée au quart des prix obtenus par les éleveurs qui ont pré-

cédé notre génération, tandis qu'une modification heureuse tend de plus en plus à reporter sur la viande la valeur qu'a perdue la laine. On cherche il est vrai à obtenir le double but en croisant la race Merine avec le mouton anglais du Leicester, qui a pris en France le nom de Dishley, nom de la ferme du célèbre éleveur Bakevel. On a ainsi formé une race plus précoce que le Mérinos, mais une race forte et exigeante qui ne réussit bien que dans les grandes exploitations abondamment fournies. Le Dishley, pur ou croisé, est élevé cependant en Normandie et en Anjou; partout, en un mot, où l'on comprend que le poids de l'animal est en raison directe de la nourriture consommée.

Aucun pays, dit Arthur Young, ne paraît plus favorable que la Bretagne à la production du mouton, et cependant, dit-il, il a traversé toute la Bretagne et a, à peine vu un mouton là où il devrait y en avoir des milliers. Il y a bien quelques troupeaux de brebis noires qui attestent chez l'éleveur le désir de pourvoir à un besoin immédiat, plutôt qu'à une circulation commerciale du produit.

C'est que les terres vaines et vagues favorables à l'élevage du mouton étaient alors frappées d'immutabilité, et par une disposition des lois provinciales, les cultivateurs dont les terres donnaient sur ces terrains ne pouvaient avoir qu'un nombre limité de bestiaux. La vaine pâture, qui ne peut se

rendre plus accessibles aux atteintes des maladies, en déterminant chez elles une constitution moins robuste et un tempérament lymphatique. C'est en vain qu'à ces excellentes raisons, vous objecterez les questions de sol et de climat. Le sol en France, disait déjà Arthur Young, est plus sec et le climat moins humide qu'en Angleterre. Ce sagace voyageur constate le bon effet de l'usage du sel dans l'entretien et la nourriture du mouton, surtout sur des terrains où le calcaire manque, comme en Bretagne. Ce conseil peut y être avantageusement utilisé.

Le mouton recherche en outre la présence des phosphates dans les pâturages, et son instinct le guide à cet égard mieux qu'un chimiste habile. C'est une preuve nouvelle que cet élément doit de plus en plus être utilisé à compléter nos terres granitiques.

Nous n'avons trouvé nulle part la trace que la race porcine ait été l'objet de l'attention, soit de la Société d'Agriculture d'alors, soit de la Commission désignée par les États. Elle tient pourtant une large place dans l'alimentation populaire, surtout en Bretagne. Mais nos relations avec l'Angleterre n'étaient pas fréquentes, surtout après la guerre d'Amérique, et on ne pensait point à y aller rechercher des reproducteurs. D'ailleurs l'amélioration de la race porcine n'y date pas de loin ;

mais le croisement et la sélection ont produit dans cette race éminemment plastique des phénomènes d'engraissement et de précocité qui ne concordent pas toujours avec nos goûts et les habitudes des marchés Français. Importées d'Angleterre, les petites races n'ont pas été introduites couramment en Bretagne, tandis que nous possédons dans le Maine, la race Craonnaise qui, bien que moins améliorée que celles du Berkschire et du Yorkshire, se répand de plus en plus. Au reste, c'est dans la race porcine que le croisement est à recommander ; car en principe il accroît la fécondité. La race Bretonne efflanquée, sans poitrine, haut montée sur jambes, tête forte et allongée, dos curviligne, telle en un mot, qu'on la rencontrait généralement encore sur nos marchés, il y a quelques années, n'était recommandable à aucun titre. Une amélioration est cependant manifeste dans cette race depuis quelques années.

IX.

Le Reboisement. — Les essences résineuses. — Les pomiers. — La fabrication du cidre, les travaux pomologiques.

La question du reboisement offre, après celle du défrichement des landes qui peuvent être utilisées, une importance particulière en Bretagne. Mais outre que la sylviculture paraît soumise aux règles de l'alternance, pour les diverses essences forestières, à de longs intervalles, il est vrai, beaucoup de grands végétaux exigent un sol de composition déterminée. On sait qu'il en est ainsi pour les végétaux de la culture. Le trèfle et la luzerne ne se rencontrent, ou ne végètent bien que sur des sols calcaires ou rendus tels. Certains arbres au contraire, semblent se fixer de préférence sur les sols granitiques ou siliceux parce que ces sols sont à peu près dépourvus de chaux. (1) De ce nombre sont le pin maritime et le pin sylvestre, au moyen desquels on opère depuis cinquante ans des reboisements fruc-

(1) Grandeau, professeur à l'École Forestière de Nancy, directeur de la Station agronomique de l'Est.

tuueux et avantageux pour l'agriculture en Bretagne. La culture n'y semble même praticable en certains points, que par la création des abris que peuvent procurer des plantations d'essences résineuses qui ont transformé les dunes de la Gascogne et les terres arides de la Sologne. C'est grâce aux abris qu'il créa par des plantations de pin maritime, que le père de M. A. Trochu a pu faire dans une île, plus tourmentée encore que la péninsule par les vents du large, l'intéressante et fructueuse exploitation de Bruté. Reboiser d'ailleurs, c'est souvent diminuer, par une opération avantageuse, la surface des terres cultivables qui ne pourraient être cultivées qu'avec des moyens dont on ne dispose pas : amendements, fumures, labours profonds, etc., etc. Ce mode d'amélioration agricole a fait l'objet d'études de sylviculture très pratiques et très-approfondies. Un membre de la Société centrale d'agriculture, M. de Bréhague, sylviculteur et agriculteur distingué tout à la fois, a donné à cet égard les conseils les plus précis, sur les semis, la levée, les éclaircies, les espacements nécessaires aux plantations, conseils que nous nous sommes efforcé de propager et qui trouveraient avantageusement leur place dans les recueils d'une association comme l'Association Bretonne. Le pin maritime est aujourd'hui avantageusement vendu dans tous les petits ports de la Bretagne et exporté pour être

utilisé comme poteaux de soutien dans les vignes de l'Angleterre.

La création des abris favorise aussi la plantation des pommiers dont on comptait aujourd'hui certaines contrées qui ne connaissent, que par imitation, le cidre et les fruits à cidre. L'amélioration de cette boisson éminemment salubre lorsque le cidre est bien fabriqué, la plantation de pommiers dans les contrées où la vigne ne réussit pas, la sélection dans les espèces de fruits qui doivent donner non-seulement une boisson agréable, mais procurer même un aliment respiratoire de premier ordre, sont l'objet d'études très-intéressantes depuis quelques années de la part du Congrès pomologique de la Normandie. Tout en signalant les meilleures modes de plantation, les meilleures espèces, le Congrès pomologique vulgarisera les données qui doivent rendre le cidre, en réalité la boisson d'un quart des Français, un liquide éminemment commercable et transportable; en un mot, on cherche à appliquer au cidre tous les moyens qui ont contribué et contribuent chaque jour à la production et à la propagation du vin. La Société des agriculteurs de France a établi un concours pour le meilleur écrit sur ce sujet. La Société d'agriculture de Dinan, sur l'initiative de M. Flaud, député, a suivi la même voie. Il appartiendrait certainement à une association générale de la pro-

vince de prendre à cette question un intérêt particulier. S'il paraît certain en effet que la déviation de courants aériens et marins a modifié la température de notre région où la culture de la vigne semblait tenir une plus grande place, la période actuelle est cependant établie depuis tant d'années, sans changements bien apparents, dans l'ensemble qu'il ne faut pas même rechercher les causes qui ont pu faire remplacer, par le pommier, sur nos côtes, les vignes qui s'y étendaient sur des espaces assez étendus. La fabrication du cidre en Normandie et en Bretagne même, est une de ces industries naturelles qui trouvent leur raison d'être dans des conditions permanentes qui résistent à toutes les révolutions qui pourraient y changer la face de l'agriculture. Sa propagation pourrait combattre l'abus si général en Basse-Bretagne de la pernicieuse liqueur, qui y a remplacé du reste la cervoise et l'hydromel; car de tout temps, paraît-il, le besoin de la poésie et des légendes merveilleuses, suivant M. Renan, a fait le paysan breton recourir à l'ivresse. L'abus des liqueurs alcooliques y devient chaque jour un fléau. L'usage en date à peine d'un siècle et il est à craindre que les lois répressives qu'on a pu prendre restent sans effet. Les cabarets sont devenus si nombreux qu'il n'est pas rare d'en voir un pour dix têtes d'habi-

tants. (1) Les municipalités profitent de cet état de choses pour établir des octrois et pourvoir aux dépenses municipales, les administrateurs de la commune, généralement les plus imposés, n'entendant pas recourir à des contributions directes.

Ainsi donc, l'usage du cidre en se propageant en Bretagne doit être considéré comme un progrès. Une meilleure fabrication, des plantations mieux entendues, et la sélection dans les plantes, y conduire. Au reste, la sélection dans les plantes, les céréales, les légumineuses, etc., est la condition nécessaire du progrès en agriculture, lorsque par ailleurs le sol a été placé dans des conditions de fertilité qui peuvent donner, sous la réserve des circonstances météorologiques, l'assurance d'une bonne récolte. La Société d'agriculture d'Ille-et-Vilaine, celle même des Côtes-du-Nord, entrent dans cette voie favorable par des modifications et des améliorations de semences pour le froment, l'orge et le sarrasin qui semblaient auparavant se perpétuer sur un même sol. L'Association Bretonne retrouvant sous ce rapport la tradition des Etats de Bretagne et de la Société d'agriculture qu'ils fondèrent, encouragera, sans aucun doute, le principe de la sélection.

(1) M. du Châtelier et Mgr de Graveran, évêque de Quimper.

CONCLUSIONS

L'agriculture, les manufactures et le commerce se réunissant, dit Arthur Young, pour former ce que l'on peut appeler l'industrie nationale, sont si intimement liés qu'il est impossible de traiter de l'un sans recourir continuellement aux autres.

La part de la prospérité constatée pour la région de l'Ouest dans les dernières années qui précédèrent la révolution de 1789, revient en majeure partie au commerce d'importation. Saint-Malo et Lorient étaient encore en possession de privilèges commerciaux qui en faisaient des ports d'arrivage pour les marchandises provenant des pays au-delà du cap Horn et du cap de Bonne-Espérance. Ces arrivages, et le commerce qui en résultait, ont suivi depuis des courants économiques favorisés plus tard par la création des voies ferrées aboutissant aux grands centres de consommation. Nantes, qui ne tarda pas à se relever après la paix par le commerce maritime, principalement avec les Antilles, Bourbon, etc., conserve encore aujourd'hui des arrivages, grâce aux grandes raffineries qui s'y sont établies. L'industrie du sucre semble au reste

avoir acquis en France tous les perfectionnements auxquels puisse atteindre une fabrication.

Le commerce de la pêche aux îles de Terre-Neuve, faillit recevoir un coup mortel des traités de 1815. Terre-Neuve même nous fut enlevée, et à part les petites îles de Saint-Pierre, nous n'avons conservé que la permission d'aller, par équipées, pêcher à la côte de l'Ouest de l'île principale. La pêche se maintient cependant, avec des phases diverses, et grâce à des subventions gouvernementales jugées nécessaires pour la formation et l'entretien d'une population d'environ 30,000 marins recrutés dans la circonscription du littoral nord de la Bretagne, depuis Granville jusqu'à Brest. La pêche côtière de la sardine a pris sur le littoral sud une grande extension depuis vingt ans. Les procédés de conservation de la sardine en boîtes, du thon, du homard, ont reçu des perfectionnements dont on ne pouvait se douter alors; et les débris de la fabrication donnent naissance à des engrais azotés, justement recherchés de l'agriculture.

L'industrie du lin et des toiles dont la Bretagne semble avoir conservé le monopole depuis le xv^e siècle jusqu'en 1789, a quitté les centres de Quintin et de Fougères où Arthur Young rencontrait 800 métiers battants. La culture elle-même du lin se maintient encore, grâce aux intelligents encouragements qu'elle reçoit du département et

de la Société linière des Côtes-du-Nord; grâce aussi à l'importante fabrique de toiles à voiles qui s'est créée, à la porte de Brest, ville qui reste encore notre premier port de guerre. Malheureusement la transformation qui s'opère chaque jour de plus en plus entre la marine à vapeur et celle à voiles, menace à son tour les grandes fabriques de toiles, qui se sont établies, il y a trente ans et moins. La culture du lin en Bretagne rencontre aussi la concurrence des lins d'Irlande, de Russie, etc.

L'industrie du sucre indigène ne s'est pas établie en Bretagne, non pas que le climat et le sol s'y opposent; mais la betterave exige de fortes fumures et de nombreuses façons auxquelles on est loin d'être accoutumé dans l'intérieur du pays, et qui n'y sont même pas possibles, tandis que sur la côte, la présence inévitable du chlorure de sodium dans la racine nuirait inévitablement aussi à la cristallisation du produit. On a plusieurs fois tenté en Bretagne de joindre la distillation à la ferme, combinaison qui a produit de si heureux effets dans le Nord. La même raison n'existe pas pour la distillation que pour la cristallisation, par rapport à la présence du sel. On peut citer un ou deux succès et plusieurs mécomptes. Nous sommes porté à penser qu'une industrie ne prospère dans un pays que si elle est dans son véritable milieu de commerce

convenant à son établissement, ses réparations, etc.

Si nous nous reportons maintenant au mouvement d'exportation des produits du sol qui chaque jour s'accroît davantage depuis vingt ans, sur tout pour l'insatiable marché de l'Angleterre ; nous n'aurons pas de peine à reconnaître que c'est aux produits de l'agriculture, à la production de l'espece bovine, du cheval, et malheureusement pas assez du mouton, à une culture plus intensive des céréales et à celle plus extensive des légumineuses, qu'est dû ce mouvement commercial plus particulier au littoral Nord de la Bretagne, sans que le littoral Sud en soit cependant privé entièrement. On ne peut guère l'évaluer à moins de 200 millions, si on l'applique à toute la Bretagne et à tous les produits exportés. Il est douteux, très-certain même, d'après les données d'Arthur Young, que le commerce d'importation qu'il signalait et qui, disait-il, n'avait pas assez de *liaison avec la campagne trop négligée*, n'a jamais produit d'aussi heureux résultats pour les progrès du pays. Ce n'est pas que la liberté brusquement décrétée par un gouvernement en réalité absolu, n'ait pas produit de graves mécomptes ; mais on ne va pas, comme disent les Anglais *against the stream* (contre le courant établi). On se souvient au reste des plaintes que causèrent à l'agriculture les prohibitions du gouvernement de la défense nationale, et plus tard les

barrières que l'Angleterre elle-même, éleva momentanément, contre l'invasion d'un fléau qui avait été une des conséquences de la terrible guerre, si légèrement entreprise.

Concluons donc, pour finir cette étude déjà longue. La culture fut de tout temps commandée en Bretagne par la nature du sol, le climat et les conditions d'un pays couvert à l'intérieur de landes et de forêts. Jusqu'au xiv^e siècle, le froment y fut très-peu cultivé (1), sauf dans un rayon très-rap-proché des côtes. Cette culture, ainsi que celle des autres céréales et des légumineuses, gagne chaque jour des espaces plus étendus. Le calcaire et les phosphates nécessaires au complément des terres pauvres pénètrent de plus en plus dans l'intérieur, grâce aux communications qui n'attendent plus pour être complètes qu'une bonne loi sur les chemins ruraux. L'égalité civile de la propriété réclamée par Arthur Young, et l'égalité des partages, sont au fond, justement appréciées de la classe rurale. Nul ne pourrait contester en effet, que dans le passé de notre Bretagne, la plus favorisée des provinces en matière d'impôts, la constitution de la propriété était peu favorable au progrès ; que l'inaliénabilité en était la condition recherchée, malgré les efforts de princes éclairés comme ceux de la maison de

(1) Du Chatelier. *Les classes agricoles de la Bretagne.*

Penthièvre et de Lamballe; qu'enfin des modes particuliers et d'assolements encore trop suivis aujourd'hui, prédisposaient peu aux améliorations du sol.

L'égalité de l'impôt et la liberté du travail sont aujourd'hui les biens communs de la classe rurale en France, et malgré l'attachement à ses traditions, le cultivateur, en Bretagne, comme partout ailleurs, se voit forcé par les prix de fermage qui s'élèvent chaque jour davantage, d'adopter les méthodes du progrès, justifié par l'expérience, de rechercher les engrais nécessaires à une terre souvent incomplète, de recourir aux instruments des labours profonds pour accroître la couche du sol, et enfin ouvrir les terres disponibles.

Un fait heureux pour notre province; c'est que la population rurale s'y accroît par l'extension des classes agricoles, contrairement à la Normandie par exemple. Enfin, grâce à l'école régionale de Grand-Jouan, encore aujourd'hui dirigée par son fondateur, véritable patriarche, qui prolongera longtemps, nous l'espérons, parmi nous, sa vieillesse honorée; grâce à l'école que l'honorable M. de Kerjégu a établie dans le Finistère, sur son vaste domaine de Trevarez; grâce à celle des Trois-Croix, à laquelle le regretté M. Bodin, père, aujourd'hui remplacé par son fils, avait adjoint une fabrique qui a livré plus de 10,000 instruments appropriés

à la culture du pays, tout en servant de modèle aux autres fabrications qui s'y sont établies, grâce enfin à ces circonstances, les études professionnelles de l'agriculture pénètrent de plus en plus dans une solide et forte population de cultivateurs, qui prêtent désormais l'oreille aux innovations mesurées de la science et du siècle, population qui tend à constituer dans les campagnes une classe moyenne aisée, déjà riche, ferme et sans ambition turbulente, sur laquelle le pays et le gouvernement pourront toujours s'appuyer avec sûreté.

Dernières observations sur l'emploi du calcaire et du phosphate.

Nous avons trop insisté sur la nécessité de compléter les terres granitiques et schisteuses, et d'y neutraliser l'acidité par le calcaire, — sur le rôle du phosphate dans la végétation et particulièrement en Bretagne, pour ne pas rendre un juste hommage aux deux savants qui se sont faits les interprètes, et les initiateurs de la chimie agricole. Nous avons cité l'honorable M. Malaguti, dont les travaux sont européens, et M. Bobière qui, le premier en France, a vulgarisé le mode d'achat, sur connaissance des engrais commerciaux, dont le

département de la Loire-Inférieure et, disons-le, la Bretagne entière, usent sur une si large échelle tout ce qui concerne les sophistications des phosphates fossiles et des noirs de raffinerie, vient à rester d'être mis tout récemment en lumière par un livre de M. Bobière, intitulé : *Simple notions sur l'emploi et l'achat des engrais commerciaux*.

On connaissait depuis longtemps le rôle des substances azotées dans la végétation et leur mérite est toujours justement apprécié. On savait aussi que le phosphate de chaux était nécessaire à la construction organique des animaux et aux plantes auxquelles il donne de la rigidité, lorsqu'une découverte fortuite conduisit à l'utilisation sous ce rapport du noir de raffinerie, qui a perdu depuis son excellente réputation par les nombreuses révisions qu'on en opère, et surtout par des sophistications. On découvrit enfin en 1863 et 1864, tant en France qu'à l'étranger, de nombreuses couches de phosphorites dans lesquelles l'agent principal est l'acide phosphorique qui s'y rencontre parfois dans des proportions plus considérables que dans la poudre d'os. M. Ch. de Molon, chercheur infatigable, véritable Bernard de Palissy de l'agriculture, en découvrit des gisements importants dans les Ardennes où on l'extrait des terres argileuses du Gault.

L'emploi du phosphate simplement pulvérisé

est encore recommandé en Bretagne par M. Bobière, soit qu'on en stratifie les fumiers, soit qu'on le répande sous les animaux, soit même en couverture à la volée. Toutefois on a voulu rechercher une plus prompte assimilation du phosphate fossile en le traitant par l'acide sulfurique. L'Angleterre, où la culture du turneps semble solidaire de l'emploi des superphosphates, et des guanos phosphatiques nous a donné l'exemple de ce genre de fabrication. Mais la surélévation de prix qu'elle nécessite est déjà un obstacle à l'usage du superphosphate en Bretagne, tandis que dans un fumier bien aménagé, le purin est un dissolvant suffisant pour rendre le phosphate pulvérisé suffisamment assimilable.

Nous n'ajouterons que très peu de chose sur l'emploi du calcaire. Il n'apparaît pas, qu'en général, la proportion en doive dépasser 10 % des autres engrais, et il convient d'ajouter que l'emploi de la chaux vive, sans composts, lorsqu'on la mélange avec le fumier peut en volatiliser l'ammoniaque et partant les parties azotées. Nous avons signalé ces inconvénients dans les comptes-rendus que nous avons faits des concours de la Mayenne et de l'Anjou. L'honorable M. de Kerjégu l'a fait du reste avec beaucoup plus d'autorité dans un remarquable compte-rendu de l'agriculture de la Mayenne.

L'amendement des terres granitiques ou schisteuses a pour corollaire l'utilisation de ces terrains par la plantation des essences résineuses qui ne réclament pas le principe calcaire. Sur la plantation de ces essences, M. de Béhague a donné, avec une grande autorité pratique, les conseils suivants :

« On a généralement semé en France sans étudier avec assez de soin la nature des terres à boiser, et trop souvent la graine de pin maritime a été confiée à des sols où il eût été préférable de semer le pin sylvestre.

» Le pin maritime est fort peu délicat et pousse sur presque tous les terrains, il est vrai, mais avec des différences bien grandes, selon que le terrain lui convient plus ou moins. On voit, en Sologne, des réussites parfaites de pins maritimes, et à peu de distance ces mêmes pins sont maigres, allongés, chétifs ; les uns peuvent être conservés soixante ans et plus, les autres ne peuvent pas atteindre vingt-cinq ans, et souvent beaucoup moins ; et cela sur des terres, en apparence, de même qualité ; mais les unes ont du fond, les racines peuvent s'enfoncer, le pivot surtout ; les autres reposent sur des tufs plus ou moins argileux et imperméables. Dans ces derniers terrains, le pivot ne peut prendre de la force ; l'arbre vit par ses racines latérales, et celles-ci sont gênées par leurs voisines. Alors, quand le terrain est imbibé par de grandes pluies,

s'il survient ensuite de grands vents, les pins sont couchés à terre.

» De toutes ces considérations il résulte que tout propriétaire qui veut transformer ses terres en pinnières doit bien étudier son sol. Car souvent une pinnière diffère d'une autre au point d'avoir une valeur deux ou trois fois plus grande, non-seulement par la qualité productive du sol, mais encore par sa constitution, sa profondeur, la nature du sous-sol et son état hygrométrique.

» Nous ne nous étendrons pas longuement sur les semis de pins maritimes. Il suffit de pratiquer un labour léger et de jeter par hectare 15 à 20 kilogrammes de graines, dont le prix est de 25 à 50 centimes le kilogramme. Souvent on sème le pin maritime dans une céréale, sur un chaume ou dans un sarrasin, ou encore sur un simple essartage : la présence des genêts est parfois une indication que le terrain, à la superficie du moins, convient aux pins maritimes.

» Reste à étudier le sous-sol, car c'est de lui que dépend l'avenir et la réussite complète d'une pinnière, qui produit d'autant plus qu'elle peut être conservée plus longtemps, vérité qu'on ne saurait trop répéter. Partout où la terre est tenace, argileuse, couverte d'ajonc ou de grande bruyère, nous n'hésitons pas à déconseiller le pin maritime. Ces terres conviennent merveilleusement au pin syl-

vestre qui, lui, se dégage bien mieux que le pin maritime des grandes herbes, bruyères, ajoncs, le domine et les étouffe sous ses puissants rameaux; il supporte mieux l'état serré, il résiste mieux que le pin maritime aux grands vents.

» Les semis faits, la levée réussie, il reste la question importante des éclaircies, des espacements; car de ces travaux dépend l'avenir des pinières qui pour être amenées à de grands produits, doivent être soumises à des soins incessants. A trois ou quatre ans, le travail est coûteux et ne rapporte rien; à huit, neuf et dix ans, on fait des bourrées, il est vrai, et l'on tire un petit produit, mais c'est aux dépens de l'avenir. Le pin maritime, comme tous les conifères, vit en partie par ses feuilles, et il doit donc en rester pourvu dans une certaine mesure.

» Dans les premières éclaircies qui se font à huit, neuf ou dix ans, les pins ont de 40 à 60 centimètres de haut; quand ils sont trop pressés, la tête seule est pourvue de feuilles; quand ils sont isolés, ils sont pourvus seulement d'une couronne qui s'élève de 30 à 50 et quelquefois 60 centimètres de terre; le vent les tourmente, et ils mettent un an ou deux à se remettre du changement d'état, d'air, de jour que leur a apporté le dépressage. Dans le dépressage de trois ou quatre ans, on fait un travail sans produit immédiat, mais tellement avantageux à l'é-

venir des pins que nous n'hésitons pas à dire qu'il égale cinq à dix fois le produit perdu des bourrées qui, dans ce cas, payerait à peine le travail.

» A trois ou quatre ans, les semis de pins maritimes sont encore à l'état herbacé et dans les terrains sablonneux, se laissent arracher à la main ou très-facilement à la pioche plate. Un homme peut éclaircir de 30 à 45 ares dans sa journée, en espaçant les sujets de 50, 60 ou 70 centimètres

» Dans cet état, les jeunes pins non-seulement forment et allongent leur tête, mais conservent les uns une couronne, les autres deux couronnes, selon l'état primitif plus ou moins serré des semis. Les jeunes pins, débarrassés à cet âge des pins en excès, et espacés entre eux comme nous l'avons dit, prennent une forme conique qui leur donne la force de résister au vent, ils ne boudent pas, ils continuent à s'élever d'autant mieux que, vu leur jeune âge, ils sont aussi garnis de rameaux que ceux qui ont été éclaircis à sept, huit ou neuf ans.

» Puis, si l'on a soin de répéter cette opération de trois en trois ans, ou de quatre en quatre ans, sans jamais abattre la couronne, l'éclaircie doit être soigneusement faite pour que le rapprochement des pins les uns des autres fasse périr les couronnes du bas, à mesure que celles du haut se forment, de façon que le tiers seulement de la hauteur reste garni de branches; en d'autres termes, l'éclaircie

doit être conduite régulièrement de façon que tous les pins se joignent sans se toucher ; car si la lumière est nécessaire, elle ne doit pas être trop abondante.

» Par ces éclaircies successives, on peut obtenir des pins valant à quinze ou seize ans plus que des pins de vingt ou vingt-cinq ans, dans lesquels les éclaircies ont été faites avec moins de soin. Comme il est démontré que plus on peut mener loin les pins maritimes, plus ils rapportent, les soins du sylviculteur doivent tendre à ce but, tant dans son propre intérêt que dans celui du pays, car, plus un pays possède de bois résineux, plus il est sain et salubre. »

A. DE LA MORVONNAIS.

TABLE

	Pages.
Lettre à Monsieur LÉONCE DE LAVERGNE.	3
I. — L'Association Bretonne. — La Société des Agriculteurs de France, et l'Association Normande favorable à sa reconstitution	7
II. — L'intervention de l'État et l'initiative locale. — L'étude du sol et du climat nécessaire en Agriculture. — Influence de la constitution géologique sur les essences forestières, sur l'organisation animale. — Application de ces principes en Bretagne. — Influence des conditions géologiques et climatériques sur la population. — Conditions économiques de la Bretagne. — Prospérité de la province au XVIII ^e siècle	11
III. — Publications agricoles et économiques relatives à la Bretagne, depuis 1859	27
IV. — Origine du domaine congéable, dont l'usage paraît avoir été général en Bretagne. — Son influence sur l'Agriculture	32
V. — Mise en valeur des terres vaines et vagues. — Le morcellement. — Les tangués. — Le goémon. — Les engrais du littoral	37
VI. — Influence des maisons religieuses en agriculture au moyen-âge. — Conditions des classes agricoles. — L'inégalité de partage. — Le morcellement. — Les réunions territoriales.	39
VII. — Les chemins ruraux. — Leur importance particulière en Bretagne. — Les voies de mer. — Les libertés provinciales. — Dissolution des États et du Parlement.	45

VIII. — Avantages de la Constitution de la province.	69
— Exemption de l'entretien des troupes.	70
Ses avantages reconnus aujourd'hui. — Louables efforts des États pour l'agriculture.	71
L'élevage du cheval. — La question chevaline.	72
— Les races bovine, ovine et porcine	73
IX. — Le Reboisement. — Les essences résineuses.	74
— Les pommiers. — La fabrication du cidre, les travaux pomologiques	75
CONCLUSIONS.	76
Dernières observations sur l'emploi du calcaire et du phosphate	81

